

2678

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUARANTE-DEUXIEME

XLII

LÉVIS

1936

RESEARCHES HISTORIQUES

ANNALES HISTORIQUES DE LA FRANCE
PUBLIÉS PAR M. LE COMTE DE SÉGUR
ET M. LE MARQUIS DE LAUNAY

1801

TOME CINQUANTIÈME

PARIS, CHEZ LA CITÉ

DE LA LIBRAIRIE

DE LA CITÉ

1801

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLII,

LEVIS, JANVIER 1936

No 1

LA FAMILLE CALDWELL

Né en Irlande en 1738, Henry Caldwell appartenait à une famille importante et très influente. Lieutenant au 69^e Régiment en 1757, il prit part au siège de Louisbourg l'année suivante. Il avait su gagner les bonnes grâces de Wolfe qui, dès la même année, recommandait au ministre Pitt de lui donner le grade de capitaine. En 1759, il prenait part au siège de Québec avec le grade d'assistant quartier maître général. C'est lui que Monckton chargea d'aller porter à la cour la nouvelle de la prise de Québec. Au dire de Knox, Caldwell reçut pour cette bonne nouvelle une somme de cinq cents louis sterling.

Caldwell revint au Canada et servit dans l'armée d'occupation jusqu'en 1774. Il eut alors la permission de se retirer de l'armée tout en conservant son grade de major. Le 7 avril 1774, Henry Caldwell avait loué pour quatre-vingt-dix-neuf ans la seigneurie de Lauzon et tous les autres bien-fonds que le général Murray possédait au Canada. Le jeune officier voulait exploiter ces vastes domaines.

En 1775, Caldwell, nommé commandant de la milice britannique de Québec, reprit les armes pour repousser l'invasion américaine. C'est encore lui qui fut chargé par Carleton d'aller apprendre à la cour l'heureuse nouvelle de la levée du siège de Québec. Cette fois, il revint avec une autre gratification de cinq cents livres sterling et le grade de lieutenant-colonel.

Dès lors, libre de ses mouvements, Henry Caldwell commença ses vastes entreprises. Il fut receveur-général, conseiller exécutif et conseiller législatif. Puis il se rendit acquéreur des héritiers du général Murray des seigneuries de Lauzon, Rivière-du-Loup, Madawaska, Foucault, etc., etc. Ces différents achats lui coûtèrent plus de dix mille livres sterling. Il dépensa peut-être quatre fois cette somme pour développer ses entreprises. Mais il était receveur-général et sa caisse n'étant, pratiquement, soumise à aucun contrôle, il pouvait donc y puiser largement.

L'honorable Henry Caldwell décéda à sa superbe résidence de Belmont, près Québec, le 28 mai 1810, à l'âge de 75 ans.

M. J.-Edmond Roy apprécie ainsi le grand seigneur Caldwell :

“Après de ses subordonnés, le seigneur Caldwell était bon et compatissant. Il avait su se rendre très populaire parmi ses censitaires qui l'aimaient véritablement. Il est vrai de dire qu'il était pour eux comme un père et qu'il ne savait rien leur refuser. Il leur donna tous les moulins qu'il voulurent avoir, il les aida à ouvrir et à entretenir des routes, à construire des églises, à fonder de nouvelles paroisses..... Les largesses et les générosités du seigneur Caldwell sont passées dans la légende et son nom est encore vivace dans la génération qui va s'éteindre.”

Par le testament de Henry Caldwell on voit qu'il avait trois frères, sir James Caldwell, baronnet ; Frédéric Caldwell, major général au service du Portugal ; et Charles Caldwell, lieutenant dans la marine royale.

Henry Caldwell avait épousé, en Angleterre, Ann Hamilton, soeur du baron Hamilton et du lord évêque d'Offory. Elle décéda à Québec le 19 février 1804. La *Gazette de Québec* du 23 février 1804 fait les plus grands éloges de cette digne femme : “Il est peu de personnes qui aient été si généralement et si sincèrement regrettée par un aussi grand nombre de parents et d'amis. Cette dame s'est attiré l'affection la plus cordiale par la con-

duite la plus distinguée durant le cours de sa vie, et son caractère inestimable est gravé dans tous les coeurs.”

Henry Caldwell laissait un fils unique, John Caldwell, né à Québec le 25 février 1775. Né sous une heureuse étoile, il fit ses études sous la direction d'un précepteur très instruit, le Révérend Alexander Sparks, et se fit recevoir avocat le 20 juin 1798. Mais John Caldwell ne pratiqua jamais comme avocat. Il s'occupa de l'exploitation des propriétés de son père, particulièrement de la seigneurie de Lauzon.

En 1800, John Caldwell fut élu député de Dorchester avec Jean-Thomas Taschereau. Il fut réélu en 1804, en 1808 et en 1810. Son passage à la Chambre d'Assemblée demeura presque dans l'ombre. Il n'y prit jamais la parole. Il suivit les débats plutôt en amateur.

Le 19 novembre 1808, John Caldwell remplaçait son père comme receveur-général du Canada.

Quatre ans plus tard, le 1er août 1812, il était appelé à siéger au Conseil législatif.

Les immenses travaux entrepris par Caldwell, le grand commerce de bois qu'il menait, les acquisitions qu'il ne cessait de faire demandaient une mise de capitaux considérables. La Chambre d'Assemblée soupçonnait depuis longtemps que Caldwell puisait dans la caisse publique dont il avait la garde pour mener ses opérations à terme. La catastrophe vint en 1823. Le gouverneur Dalhousie dut le suspendre de ses fonctions de receveur-général.

Suivant la déclaration même de Caldwell, il était redevable à la Couronne de plus de 96,000 louis. Il offrit d'abandonner toutes ses propriétés au gouvernement pour rembourser ce déficit. Le gouvernement intenta des poursuites contre lui et fit vendre plusieurs de ses seigneuries.

En 1830, par la mort du frère aîné de son père, sir John Caldwell, baronnet, de Castle Caldwell, en Irlande, décédé sans enfant, John Caldwell hérita de son titre de baronnet. Mais le vieux noble ne lui laissa pas de fortune.

Sir John Caldwell décéda à Fremont House, Boston, le 26 octobre 1842.

Sir John Caldwell avait épousé, en 1800, Jane Davidson, fille de James Davidson, chirurgien, et de Jane Richardson. Elle décéda à Québec le 21 avril 1806, à l'âge de 23 ans.

De ce mariage étaient nés trois enfants :

1° John Caldwell, né probablement en Angleterre. Il hérita du titre de baronnet de son père et vécut en Angleterre.

2° James-Hugh Caldwell né à Québec en août 1803 et décédé au même endroit le 3 septembre 1804.

3° Ann Caldwell née à Québec le 1er août 1805 (1).

PIERRE-MARIE-ALPHONSE GENEST

Que de Canadiens-français ont étudié l'histoire de leur pays à l'aide de l'excellente carte publiée par M. P.-M.-A. Genest, en 1875 ! La carte de M. Genest est encore en usage dans la plupart de nos collèges classiques et dans des centaines et des centaines d'autres maisons d'enseignement.

M. Genest était né à Saint-Joseph de Lévis le 1er août 1844, du mariage de Pierre Genest, mesureur de bois, et de Marie-Eulalie Foisy. Il fit son cours classique aux séminaires de Sainte-Thérèse et de Québec, et se destina à l'état ecclésiastique. Tout en suivant son cours de théologie, il enseigna le dessin et les mathématiques au collège de Lévis de 1869 à 1872, puis, ne se croyant pas appelé à la prêtrise, il accepta un emploi au département des Terres de la Couronne en qualité de dessinateur. Le 15 janvier 1874, M. Genest se faisait admettre à la profession d'arpenteur. Il devint un véritable expert dans sa profession et rendit de réels services au gouvernement de la province de Québec pendant les vingt-cinq et quelques années qu'il fut à son emploi. M. Genest décéda à Québec le 13 septembre 1901 à l'âge de 57 ans.

(1) A consulter sur les Caldwell père et fils, l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* de J.-Edmond Roy.

CHARLES-AUGUSTE FAY, FACTEUR D'ORGUE

Entre 1820 et 1830, Montréal comptait divers fabricants d'instruments de musique, surtout d'orgues encore peu compliquées, mais qui, toutefois, prenaient de la vogue.

L'un de ces artisans qui signa d'abord Faye, puis adopta l'épellation Fay (à l'exemple de l'abbé Fay, alors professeur au séminaire S.-Sulpice) attire surtout notre attention.

Originaire d'une commune de Penthièvre, en Bretagne, Charles-Auguste Fay, "facteur d'orgues", fait bénir son mariage à Notre-Dame de Montréal, le 8 juillet 1823, avec Marie-Colette, fille mineure de J.-B. Jacques Jacotel, lui aussi "facteur d'orgues" et dont le père était français.

Parmi les assistants à cette cérémonie, signalons Thomas Delvecchio, hôte notoire de l'historique auberge des Trois-Rois, (place de l'Ancien Marché), fondateur d'un musée curieux et grand ami de ceux qui s'occupaient de musique, à divers titres.

Tout porte à croire que le nouveau marié travailla d'abord avec son beau-père Jacotel. Celui-ci était mort depuis trois ou quatre ans, lorsque M. Fay, devenu chef de famille, voulut avoir une boutique à lui, dans une région distante de Montréal, où les "Fils de la liberté" fomentaient une agitation qui devait le laisser indifférent.

Serait-ce pour cela que nous retrouvons M. Fay et sa famille établis à S.-Geneviève-de-Batiscan, à l'époque de la rébellion ? Toujours est-il qu'au mois de février 1838, Charles-Auguste Fay s'engage, envers le curé F.-X. Côté et les marguilliers, à construire un orgue pour l'église de la paroisse. Il fit son ouvrage sur place.

Par une heureuse chance, M. Fay, en choisissant un coin de pays que les troubles politiques n'atteignaient pas, se mit sous l'égide d'un pasteur qui alliait à une piété exemplaire, le goût des arts et des sciences, ainsi que le souci du progrès matériel de sa localité.

Grâce sans doute à ses protecteurs, autant qu'à la qualité de ses instruments, M. Fay put placer le produit de son travail dans divers temples.

Nous en avons le témoignage par une longue lettre parue dans les *Mélanges religieux* de 1842.

Cette lettre signée "Canadien" et datée à S.-Marie de Beauce, 17 novembre 1842, nous fournit des renseignements précieux à plusieurs égards

" Il ne sera pas sans intérêt, pour le public religieux, d'annoncer l'inauguration qui vient d'être faite d'un orgue dans l'église de S.-Marie de la Nouvelle-Beauce.

" Nous devons à la justice de faire connaître avec quels soins consciencieux et désintéressés, le facteur, M. Fay, trop peu connu dans notre district, a perfectionné son ouvrage, qui, au dire de M. L'Écuyer, organiste distingué, venu exprès de Québec pour en faire l'épreuve, peut rivaliser avec ce qui vient d'Europe en ce genre.

"La paroisse de S.-Marie aura l'honneur de l'initiative dans celles du district de Québec. (Je ne parle pas de la ville, et j'excepte encore l'église des Dames de l'Hôpital Général, où l'on peut juger de la capacité du même artiste)....."

A cette lettre que nous écourtons, le directeur du journal ajoute le commentaire suivant : " Nous espérons que l'exemple donné par cette paroisse sera suivi dans un bon nombre de paroisses de campagne qui devraient ambitionner l'avantage de posséder dans leurs églises cet instrument si grave et si majestueux, dont l'harmonie contribue si puissamment à la majesté du culte catholique. Le facteur, M. Fay, réside à S.-Geneviève-de-Batiscan. Il travaille à des prix modérés. "

*

* *

Une telle publicité ne put qu'aider l'artisan Fay, et les registres de l'état civil nous révèlent sa présence à S.-Geneviève jusqu'en 1847, alors que le 18 octobre, son fils Charles, épouse à cet endroit, Marie-Dina, fille de Jean Massicotte et de Julie Jacob.

Puis l'ombre se fait sur l'artisan Fay et sa famille.

En somme, si nous ne connaissons de son industrie que l'orgue de S.-Geneviève, celui de l'Hôpital Général de Québec et celui de S.-Marie-de-Beauce, il est certain que d'autres documents inédits ou d'autres imprimés nous en apprendront davantage.

E.-Z. Massicotte

LE " RASCAL " FRANCOIS-JOSEPH DE VIENNE

Kirby, dans son roman *The Golden Dog*, a fait une réputation peu enviable à M. de Vienne. A plusieurs reprises, M. Kirby joint au nom de M. de Vienne l'épithète de " little rascal ". Il a eu tort, croyons-nous, car, d'après tous les documents qui nous sont parvenus, le dernier garde-magasin de Québec était un parfait honnête homme.

François-Joseph de Vienne, originaire de Paris, avait probablement commis quelque fredaine, car, en 1738, il fut expédié à Québec avec ordre au gouverneur de Beauharnois de l'enrégimenter comme soldat. Quelques années plus tard, sans doute assagi, il fut employé comme écrivain dans les bureaux du Roi à Québec. Le recensement de Québec fait en 1744 le dit " écrivain au bureau " et âgé de 32 ans. Bougainville, arrivé à Québec en 1756, était le cousin de M. Vienne. C'est chez M. de Vienne dont la " maison était une des plus jolies et des mieux meublées de Québec " qu'il se retira. Quelques semaines plus tard, le garde-magasin Claverie mourait et, sans doute par l'influence de Bougainville, Bigot choisissait M. de Vienne pour le remplacer. Il s'agissait ensuite de lui faire donner le brevet de son emploi. Malgré ses démarches, Bougainville ne put réussir à le lui obtenir. Il exerça donc la charge de garde-magasin par simple nomination de l'intendant jusqu'à la fin du régime français. Après la Conquête, M. de Vienne retourna en France. Il décéda à Saint-Malo le 25 avril 1789. Il était à sa mort administrateur du Rosais.

LA BIBLIOTHEQUE DE JACQUES-FRANCOIS
CUGNET

Il était le fils du fameux jurisconsulte François-Joseph Cugnet. Avocat comme son père, il était loin d'avoir ses talents. Il finit par accepter la charge de traducteur français du gouvernement. Il ne fit pas plus de merveilles dans la traduction que dans le droit. M. Cugnet décéda à Québec, le 6 avril 1797. Le catalogue de la bibliothèque de Jacques-François Cugnet fut dressé par le notaire qui régla sa succession. La plupart de ses livres venaient de son père :

L'avocat.

Le Dictionnaire de Droit et de pratique, par Ferrière (deux volumes).

Commentaires sur les lois d'Angleterre, par Blackstone (en langue anglaise, quatre volumes).

Histoire Romaine, par Rolin (seize volumes).

Bibliothèque Economique (six volumes).

Commentaire sur les lois d'Angleterre.

Nuits Arabiques (trois volumes).

Dictionnaire historique (trois volumes).

Dictionnaire d'histoire et d'Éducation (deux volumes).

Nouvelle Traduction des instituts de Justinien (quatre volumes).

Mémoire des Commissaires du Roi (cinq volumes).

Institutions philosophicae (trois volumes).

Mon bonnet de nuit (quatre volumes).

Vie privée de Louis Quinze (quatre volumes).

L'An 2240, par Mercier (trois volumes).

Révolution d'Angleterre, par le Père d'Orléans (quatre volumes).

Synonimes français, de Girard (deux volumes).

Ésprit des lois, par Montesquieu (trois volumes).

Chefs-d'oeuvre, de Corneille (deux volumes)

Le Jardin fruitier (deux volumes).

Dictionnaire de Santé et de chirurgie (trois volumes).

Dictionnaire Géographique, par Vogien.

Lois pénales.

Le Séducteur, comédie.

Préceptes de Santé.

- La vie de Mr. DeChoisie.*
L'homme Sauvage, par Mercier.
Mémoires contenant le précis des faits.
Règles du Droit français.
Preuves des vérités du Christianisme.
Chefs-d'oeuvre, de Piron (deux volumes).
Les oeuvres de Voltaire (quarante volumes).
Jurisprudence du Code des nouvelles, et du Dijeste de Justinien, par Ferrière (six volumes).
Conférence de Bornier (deux volumes).
La nouvelle pratique Civile, Criminelle et bénéficiale du praticien français, par Longe (deux volumes).
Introduction à la pratique, par Ferrière (deux volumes).
Nouveau Commentaire sur la Coutume de Paris (deux volumes).
Maximes du Droit français.
Règlements sur les scellés et inventaires.
Pratique de Jurisdiction Ecclésiastique.
Le Commerce de l'Amérique, par Marseille.
La nouvelle pratique civile et criminelle.
Traité de la Subrogation.
De la manière de poursuivre et écrire.
Dictionnaire Latin et Anglais.
Traité des matières Criminelles.
Histoire de la Jurisprudence Romaine.
Lois Ecclésiastiques, de Héricourt.
L'Oeuvre de Duplessis.
Dictionnaire de Trévoux (huit volumes).
Oeuvres de Duplessis.
Coutume de Paris (quatre volumes).
Dictionnaire de Loi, par Jacob.
Recueil d'arrêts du parlement de Paris (deux volumes).
Histoire philosophique, de Raynal (dix volumes).
Oeuvres de Rousseau (onze volumes).
Tableau de Paris, par Mercier (huit volumes).
Le spectateur (en anglais, huit volumes).
Oeuvres de Molière (huit volumes).
Oeuvres de M. De Récoboné (cinq volumes).
Caractères de Théophraste (deux volumes).

- Oeuvres de Gresset* (quatre volumes).
Poésies du Père Ducerceau (deux volumes).
Théâtre de Favard (deux volumes).
Description de Paris (dix volumes).
Philosophie de la nature (trois volumes).
La Connoissance des Poètes (deux volumes).
Oeuvres de Savari ou parfait Négociant, (deux volumes).
- Matières Criminelles.*
Jurisprudence de Justinien (en latin).
Opuscule de Loysel.
Style Criminel.
Procès verbal de Conférences.
Dictionnaire, de Rechelet (trois volumes).
Les Coutumes Générales et particulières de France et des Gaules (deux volumes).
La grande Conférence des ordonnances et édits Royaux (trois volumes).
Droit français, par Tronçon.
Décision Catholique, par Jean Filleau.
Les oeuvres de Messire Lebret.
Oeuvres de Bacquet.
Lois Civiles, de Domat.
Oeuvres de Loiseau.
Oeuvres de Bacquet.
Jurisdiction Consulaire.
Les plaidoyers, de Mr. Lemaitre.
Recueil des Règlements notables.
Commentaires de Blaistone, (Blackstone) (deux volumes).
- Traité de l'orthographe française.*
Histoire impartiale de la guerre de l'Amérique.
Dictionnaire portatif des beaux arts.
Lettres persannes.
Oeuvres de Voltaire.
Cicerones orationes (deux volumes).
Virgile (en latin).
Pensées sur la mort.
Oeuvres de Boileau.
Extraits de la Coutume de Paris pratiquée à Québec.

Edits du Roi.
Lois municipales de Québec.
La Coutume de Paris mise en vers.
Anecdotes et traits d'histoire.
Traité sur la tolérance.
Recueil de secrets de médecine.
Théologie morale.
Le petit flambeau de la mer.
Amusement philosophique.
Biblia Sacra.
Santé des Gens de lettres.
Les Sens.
Traité de la voirie.
Histoire du Droit Romain, par Ferrière.
Nouveau testament (en grec).
Pot pouri.
Collection complète des oeuvres de Bonnet (dix-huit volumes).
Ouvrages Anglais.
Oeuvres de Chauvieu.

JUGES DE PAIX DE LA PROVINCE DE
QUEBEC (1767)

Samuel Gridley Esqr, Thomas Ainslie Esq, John Marteilhe Esq, Richard Murray Esq, Hugh Finlay, Peter Traverse, Simon Ecuyer, Alexander Fraser, Conrad Gogy, Louis Matrell, Samuel McKay, Isaac Todd, Daniel Robertson, John Collins, John Lees, Malcolm Fraser, Thomas Aylwin, Samuel Mathers, Dumas S. Martin, Peter Stewart, James Potts, Capt. Lynch, Pierre DuCalvet.

LE CIRQUE RICKETTS A QUEBEC

M. Aubert de Gaspé dit, dans ses *Mémoires*:

“Ce fut vers l’année 1797 qu’un détachement de la compagnie du cirque de Ricketts, de Londres, passa une partie de l’été à Québec; c’est le premier cirque qui soit venu au Canada.”

M. de Gaspé avait une assez bonne mémoire. C’est plus d’un demi-siècle plus tard qu’il écrivait ces lignes. Il ne se trompait que d’une année. Pour parler exactement, le cirque Ricketts visita Québec dans l’été de 1798.

Nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 31 mai 1798: “Le cirque de Mr Ricketts est maintenant achevé, sur un plan commode, et de manière à contenir un grand nombre de spectateurs; et il est à présumer que le public de cette métropole trouvera beaucoup de plaisir dans ce nouveau genre d’amusement, aussi innocent qu’agréable, si bien calculé pour perfectionner la jeunesse dans un art qui joint l’élégance à son utilité, et pour plaire à la classe la plus âgée et la plus sérieuse des spectateurs. La promenade seule en allant au cirque contribuera à la santé de ceux qui le visiteront; et les représentations ne pourront manquer de donner beaucoup de satisfaction, la compagnie ne se retirant jamais sans donner des marques évidentes de son approbation. L’encouragement étonnant que ce maître extraordinaire du manège a reçu dans les différentes parties du continent, où il a paru jusqu’à présent, prouve la perfection de ses représentations, lesquelles, sans doute, procureront beaucoup de récréation aux citoyens de Québec, qui ne manquent jamais d’applaudir au vrai mérite, partout où il se trouve. Il est à espérer que Mr Ricketts ouvrira une école de manège pour un petit nombre de dames et messieurs qui pourront désirer d’apprendre à monter à cheval, ou de se rendre parfaits dans la science noble du manège, accomplissement aussi utile qu’élégant, et que tout gentilhomme devrait travailler à acquérir, avec autant de soin qu’aucun autre des beaux arts.”

Il faut croire que la recette fut bonne pour M. Ricketts puisqu’il prolongea son séjour à Québec une partie de l’été.

Dans la *Gazette de Québec* du 21 juin 1798, on trouve une annonce qui vante les prouesses de M. Ricketts et de son compagnon, M. Hutchins.

“Ce soir, jeudi, le 21, sera donné aux dames et aux messieurs, et au public en général, un grand nombre d'exercices équestres et autres amusements récréatifs, par Mr Ricketts et sa compagnie.

Mr Ricketts montera ce soir son fameux cheval Cornplanter, sous l'habit d'un ancien romain avec toute son armure. Mr R. et son cheval se trouvant entourés par un grand feu d'artifice. Cette représentation n'a jamais été donnée au public que par lui seul. Mr F. Ricketts ira sur un cheval le grand galop, et, ayant les yeux bandés, ramassera une montre sans démonter son cheval. Mr Ricketts sur deux chevaux sautera par-dessus une jarretière à la hauteur de douze pieds, et en même tems par-dessus une canne.

“Le cheval Cornplanter sautera par dessus une table, autour de laquelle sera dans le même tems une compagnie prenant quelque rafraichissement. Mr Ricketts ira sur deux chevaux au grand galop, tenant sur ses épaules Maitre Hutchins, dans l'attitude d'un Mercure volant; avec une variété d'autres représentations dont le détail serait trop long.

“Les portes s'ouvriront à six heures, et la représentation commencera à six heures trois quarts. Loges, une piastre; par terre, une demie piastre; les jours de représentation comme ci-devant.”

Les représentations du cirque Ricketts se tenaient sur les plaines d'Abraham sous des tentes, mais où on avait aménagé des sièges confortables. Nous ignorons si une ménagerie accompagnait le cirque Ricketts. La chose est fort possible puisque dans le même été de 1798 on exhibait à Québec, rue des Jardins, une girafe, qui devait appartenir à M. Ricketts.

L'OBSERVATOIRE DE QUÉBEC

En 1847, le capitaine Boxer, maître du Havre, le Conseil de la Chambre de Commerce, le commandant des troupes, sir Richard Jackson, et le professeur Airy, astronome royal, insistèrent fortement sur la nécessité de construire un observatoire à Québec afin d'obtenir et de donner l'heure exacte aux marins des nombreux navires qui fréquentaient le port.

Cet observatoire fut construit au bastion de Mann sur la citadelle en 1854 et 1855 par le Gouvernement Impérial et le lieutenant E. D. Ashe, de la marine royale, en fut nommé le directeur.

La bâtisse de la citadelle, qui existe encore mais sert pour d'autres fins, est une construction en pierre à deux étages dans laquelle étaient placées la lunette méridienne et les deux horloges astronomiques, avec une tour aussi en pierre au sommet de laquelle se trouvait la boule pour les signaux horaires.

L'Observatoire de Greenwich, en Angleterre, avait fourni la lunette méridienne et un sextant et le gouvernement canadien les deux horloges astronomiques.

En 1857, le capitaine E. D. Ashe entreprit de déterminer la position géographique de l'observatoire de Québec et celle de plusieurs autres localités.

La longitude de l'observatoire de Québec fut établie par des observations simultanées et au moyen de signaux télégraphiques échangés avec l'observatoire de Cambridge, dans le Massachusetts, dont la longitude avait déjà été déterminée par des échanges avec l'observatoire de Greenwich, en Angleterre, au moyen de centaines de chronomètres.

Aucunes communications télégraphiques n'existaient à cette époque entre l'Amérique et l'Europe.

Les longitudes de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, de Kingston et de Windsor furent établies par des signaux télégraphiques échangés avec l'observatoire de Québec.

Ces travaux furent entrepris dans le but de fixer la position exacte de ces localités sur les cartes du Canada.

En 1864, le directeur, qui avait économisé une somme suffisante sur les dépenses d'administration, acheta de la maison Alvan Clarke, à Boston, une lunette équatoriale au coût de \$2500.00.

Cette lunette fut installée en mai de la même année dans une tour en bois avec coupole sur la propriété Bonner, plaines d'Abraham, que le gouvernement provincial avait cédée avec une vieille maison de ferme avoisinant la tour.

La ferme Bonner était située à l'est de la prison de Québec et comprenait le terrain entre la prison et la propriété du Séminaire de Québec et s'étendait du chemin conduisant à la prison jusqu'à la cime du cap.

La lunette équatoriale servit à observer quelques éclipses, entre autres celle du soleil de 1869 à Jefferson City, États-Unis, et fut aussi utilisée pour la photographie des taches solaires.

L'observatoire actuel fut construit au même endroit en 1873 et terminé en mai 1874. Une lunette méridienne y fut installée ainsi que les deux horloges astronomiques et des instruments météorologiques.

Vers l'année 1883, W. A. Ashe, arpenteur provincial et fédéral, fils du capitaine E. D. Ashe, fut attaché à l'observatoire et agit comme son assistant jusqu'à la mise à la retraite de son père.

M. W. A. Ashe fut nommé directeur le 10 janvier 1886.

Le capitaine E. D. Ashe alla demeurer à Sherbrooke vers l'année 1890 où il est décédé.

M. W. A. Ashe a continué de faire les observations astronomiques et météorologiques et a aussi déterminé, à la demande du gouvernement provincial, les positions astronomiques de quelques localités de la province.

Un service météorologique pour les pronostics de la température fut inauguré au Canada avec bureau central à Toronto en collaboration avec les États-Unis et l'observatoire devint l'une des principales stations de ce ser-

vice. Des observations spéciales furent faites plusieurs fois par jour à l'observatoire de Québec et furent transmises régulièrement par télégraphe à Toronto et à Washington, bureau central des États-Unis, qui transmettait à Toronto les observations des stations des États-Unis, et cet échange permettait de faire, avec plus d'exactitude les pronostics du temps.

W. A. Ashe occupa la position de directeur de l'observatoire jusqu'à sa mort, survenue le 26 décembre 1893.

Arthur Smith, arpenteur-géomètre et ingénieur-civil, lui succéda et fut nommé directeur de l'observatoire le 1er mars 1894. Il avait agi comme assistant durant les quatre années précédentes.

Les fonctions du directeur de l'observatoire sont restées les mêmes que par les années passées.

Les observations méridiennes du soleil et des étoiles furent faites régulièrement et l'heure exacte fut distribuée tous les jours aux marins et au public en général.

L'observatoire de Québec était alors pourvu de tous les instruments météorologiques d'une station de premier ordre, et des observations furent faites plusieurs fois par jour pour servir à la prévision du temps dans tout le Canada et aussi aux pronostics locaux fournis au public en général et aux cultivateurs durant la saison de la moisson.

Des observations spéciales furent aussi faites pour le service de l'aviation.

Le directeur de l'observatoire fut appelé en maintes occasions à fournir aux ingénieurs des statistiques pour certains travaux de construction et de développement de pouvoirs hydrauliques. Il fut aussi chargé de la préparation de rapports comme témoin expert dans certaines causes devant les cours de justice.

Arthur Smith, qui fut directeur de l'observatoire durant près de quarante ans, prit sa retraite en octobre 1929, et fut remplacé par M. Maurice Royer, ingénieur-civil, qui occupe maintenant cette position.

A. S.

MAGISTRATS STIPENDIAIRES

(*Commissions et Lettres Patentes*)

| | | |
|------------------------------|-------------------|----------------|
| William Crosbie Hanson..... | 17 novembre 1838— | Trois-Rivières |
| Bartholomew Conrad Aug. Gagy | 22 novembre 1838— | Montréal |
| Thomas Coleman..... | 2 janvier 1839 — | Montréal |
| David Kinnear..... | 31 janvier 1839 — | Montréal |
| Samuel Judge Burton..... | 15 avril 1839 — | Montréal |
| Thomas Rainsford..... | 22 avril 1839 — | Montréal |
| Edward Henry Bowen..... | 6 mai 1839 — | Trois-Rivières |
| Edward Henry Bowen..... | 14 mai 1839 — | Montréal |
| William King McCord..... | 18 mai 1839 — | Montréal |
| William Crosbie Hanson..... | 21 juin 1839 — | Québec |
| William Foster Coffin..... | 26 juin 1839 — | Montréal |
| Charles Wetherall..... | 22 juillet 1839 — | Montréal |
| Elzéar H. J. Duchesnay..... | 22 juillet 1839 — | Montréal |

Magistrats de Police

| | | |
|---|------------------|----------|
| Pierre Edouard Leclere | — 1 juillet 1840 | Montréal |
| (Commissions & Letters Patent, vol. 16, p. 298) | | |
| Thomas Ainslie Young | — 8 juillet 1840 | Québec |
| (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 301) | | |
| Edward Henry Bowen | — 8 juillet 1840 | Québec |
| (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 303) | | |
| Bartholomew Conrad Augustus Gagy | 8 juillet 1840 | Montréal |
| (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 304) | | |
| Thomas Coleman | — 8 juillet 1840 | Montréal |
| (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 306) | | |
| David Kinner | — 8 juillet 1840 | Montréal |
| (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 307) | | |
| William King McCord | — 8 juillet 1840 | Montréal |
| (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 309) | | |
| Charles Wetherall | — 8 juillet 1840 | Montréal |

| | | |
|------------------------|---|------------------------------|
| | (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 311) | |
| Elzéar J. Duchesnay | — 8 juillet 1840 | Montréal |
| | (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 312) | |
| William Crosbie Hanson | — 8 juillet 1840 | Trois-Rivières |
| | (Com ^s & L. P., vol. 16, p. 314) | |
| Edward Adams Clarke | — 19 décembre 1840 | Montréal & Trois-Rivières |

Magistrats de Police, Bas-Canada

| | | |
|-----------------------|--|------------------|
| Henry Driscoll | Montréal | 21 avril 1841 |
| Augustus Coffin | " | 17 août 1842 |
| William C. Hanson | Québec | 22 août 1842 |
| William C. Hanson | St-François (district de) | 22 août 1842 |
| Eléazar Clark | Montréal,) Beauharnois,) Iberville, Bedford,) Saint-Hyacinthe et) Saint-François) | 28 mars 1865 |
| William Ermatinger | Montréal,) Beauharnois,) Iberville, Bedford,) Saint-Hyacinthe et) Saint-François) | 28 mars 1865 |
| Edward Adams Clarke | Montréal et) Trois-Rivières) | 19 décembre 1840 |
| William Henri Brehaut | Montréal,) Beauharnois,) Iberville, Bedford,) Saint-Hyacinthe et) Saint-François) | 13 janvier 1866 |

Francis-J. AUDET

PITT ET LA CONQUETE DU CANADA

Sous le ciel brumeux d'Albion et sous l'azur ensoleillé de France, naquirent à un siècle de distance l'un de l'autre deux fils de marchand. La trame de leur existence filée par les filles du Destin se ressemble sur plusieurs points : la Renommée aux mille voix les a proclamés hommes d'état éminents ; chacun l'un des plus grands ministres de son pays. Elevés par le souverain à un rang supérieur dans la hiérarchie nobiliaire, ils ont joui pour un temps relativement court cependant, d'une grande puissance. Ces deux hommes remarquables ont exercé une influence prépondérante sur les destinées de la Nouvelle-France. Et, comme le dernier venu s'est employé de toutes les fibres de son être à ravir l'oeuvre édifiée ardemment par l'autre, il convient, croyons-nous, de rapprocher un peu ces deux noms au début de ces notes historiques.

Colbert, dont le père était marchand-drapier à Amiens, servit sous Mazarin. A son décès, le cardinal le recommanda à Louis XIV. Le génie de Colbert s'appliqua bientôt à l'instauration du Canada. Il y dépêcha comme commissaire-royal Gaudais-Dupont, le chargeant de s'enquérir de la condition du pays. A la suite des observations de son envoyé, Colbert établit le Conseil Souverain de la Nouvelle-France ; fit passer à Québec le régiment de Carignan-Salières pour combattre l'Iroquois, cet ennemi féroce et si redouté des colons ; et il favorisa et activa l'immigration vers les rives du grand fleuve canadien. Le ministre réorganisa la marine française ; fit construire des vaisseaux de ligne et des frégates en Hollande sur le modèle des meilleurs de leur marine, car les chantiers de ce pays jouissaient à bon titre d'un grand renom. Colbert avait un architecte naval qui s'entendait jusqu'à un certain degré dans la construction maritime et il le plaça au pays des polders, afin qu'il se rendit compte de leur art appliqué surtout aux six navires de soixante-dix-huit canons que commandait la France. Les chantiers du roi, établis par son ministre quelques dix-huit mois auparavant, se développèrent rapidement et rivalisèrent bientôt avec ceux de

la république des Provinces-Unies, et les surpassèrent même. L'Angleterre profita de l'expérience acquise par sa rivale séculaire, en ce sens : chaque fois que le sort des combats sur mer lui livra une nef des armées navales de Louis XIV, elle s'empressa de copier tous les bons points que n'avaient pas ses propres bâtiments.

Louis s'était choisi une devise orgueilleuse et un titre flattant bien l'exaltation pompeuse de ses idées de grandeur et de faste : le *Roi-Soleil* ! Et, à l'instar de l'astre suprême du jour qu'il avait pris pour emblème, le grand monarque répandait profusément les rayons d'or des richesses de son trésor pour ses fêtes superbes, son luxe étonnant et ses entreprises militaires, et rendit enfin inutiles les efforts économiques de Colbert, lequel, ne pouvant plus suffire aux largesses fastueuses de son souverain, perdit pied à la cour.

Robert Pitt, marchand, eut un fils, William, qui vit le jour en 1708. A l'âge de vingt-sept ans il représenta Old Sarum au Parlement. Lorsqu'il parut la première fois à la Chambre des Communes, il avait un air remarquablement gracieux et imposant, les traits hauts et nobles, le regard brillant. Sa voix, même lorsqu'il parlait bas, était entendue de ses auditeurs les plus éloignés, et quand il lui donnait l'ampleur de son plus fort volume, le son s'élevait comme les ondes d'orgues d'une grande cathédrale, secouant toute la salle de ses vagues sonores et se répandant par les couloirs de la Chambre. Son jeu de physionomie était merveilleux ; il déconcertait souvent un orateur hostile par un seul regard chargé d'indignation ou de dédain. Il avait le talent d'un Garrick, et il se plaisait à marquer certains passages de ses discours, de gestes théâtraux. Cependant, Pitt n'était pas un fort disputeur (debater). Il parlait sans préméditation et son discours suivait l'enchaînement de ses pensées et non le cours de la discussion précédente. Ses invectives et ses sarcasmes étaient terribles ! Ses paroles vibraient de sincérité, d'ardente sensibilité et d'élévation morale : attributs de toutes ses expressions (1).

(1) *Macaulay's Essays*, p. 378.

La défaite de Byng avait monté les esprits en Angleterre à un paroxysme de fureur. Le peuple était dans un état de colère et de ressentiment farouche sans parallèle dans les annales du pays. Il en résulta une crise ministérielle, et durant onze semaines rien ne marcha à la cour de St-James. Le roi ne voulait pas de Pitt, — il ne l'aimait pas, — mais à la fin, il fut obligé de l'accepter et un nouveau ministère fut formé. Pitt ne désirait le pouvoir que parce qu'il était animé de sentiments élevés et généreux. Il était dans toute l'acceptation du mot un fervent patriote. Il aimait l'Angleterre comme le Romain aima la Cité aux Sept-Collines. Il voyait son pays insulté et défait; il voyait l'esprit national s'effondrant. Il savait ce que les ressources de son pays employées vigoureusement pourraient accomplir et il se sentait l'homme appelé à les développer (1).

Pitt inaugura son premier ministère en décembre 1756. Il fut Secrétaire d'Etat, le chef (*leader*) dans la Chambre des Communes et il eut la direction suprême des Affaires étrangères.

Le ministre insista sur la nécessité de recréer la milice. Les mercenaires Hessois furent congédiés et de nouveaux régiments nationaux levés comprenant deux corps de Montagnards Ecossais. Le plan favori de Pitt concernant la milice fut adopté; un programme élaboré de construction navale fut commencé et le cadre de la marine augmenté à un chiffre sans précédent. On fit des préparations pour une attaque conjointe, navale et militaire, contre la forteresse de Louisbourg, laquelle, par sa position, dominait l'estuaire du Saint-Laurent. Des moyens plus efficaces furent employés pour contrecarrer les projets des Français sur les eaux européennes, ce dont on s'était peu occupé dans ces derniers temps. Pitt souleva l'esprit de tout le pays sous une rafale d'enthousiasme et de ferme détermination, s'appuyant sur le principe de ne compter aucunement sur les choses aléatoires, telles que la chance douteuse ou l'impossibilité apparente. D'une façon générale il avait conçu l'idée d'immobiliser les principales armées de Louis XV sur le continent par son aide à Fré-

(1) *Macaulay's Essays*, p. 396.

déric (opérant ainsi la conquête du Canada sur les champs Allemands); de s'emparer de la maîtrise des mers en bloquant les flottes françaises dans Brest et Toulon; d'arracher à la France ses colonies américaines et les Antilles; de la chasser des Indes et lui faire perdre le commerce qu'elle y pratiquait, et, par de fréquentes descentes sur ses côtes, de la tenir en un état d'alarme constantes de la crainte d'une invasion. Cette dernière partie du projet fut entreprise à la demande expresse de Frédéric-le-Grand, mais les incursions sur le littoral français, somme toute, n'eurent pas tout le succès espéré.

La réalisation du grand plan stratégique de Pitt ressort de sa surveillance personnelle, de la coordination des autorités navales, militaires et civiles. Son caractère dominateur, uniquement, assura l'unité du commandement. Non seulement, il devisa les plans, mais il en contrôla tous les détails, y consacrant une énergie inlassable et forçant tous ses aides au plus haut degré de vigilance. Pitt voulait l'anéantissement complet de la marine française et l'humiliation absolue de la puissance des Bourbons (1). Il était d'un caractère opiniâtre une fois une décision arrêtée, et inébranlable comme un roc. Lorsqu'il avait décidé d'une entreprise, il déclarait: "*Il faut que cela se fasse!*" S'il confiait une expédition à l'un de ses généraux, il lui demandait: "Combien vous faut-il de troupes pour mener à bien la mission dont je vous charge?" — "Dix milles hommes!" — "Eh bien! Je vous en donne douze mille, mais je ne veux pas de défaite!" Cela démontre l'inflexible volonté de Pitt qui fut l'ennemi acharné de la France qu'il combattit avec grande vigueur et succès.

Après le décès de Georges II, Pitt résigna sa charge. Georges III voulut lui faire accepter une marque substantielle de sa faveur. On lui offrit de le nommer gouverneur du Canada avec salaire de £5,000 par année, sans obligation de résidence au Canada, mais cela ne convenait pas au célèbre ministre; il le fit entendre, et madame Pitt fut faite baronne de Chatham avec une annuité de £3,000 (2).

(1) *English Men & Manners of the 18th century*, Turberville, Oxford 1926, pp. 252-4.

(2) *Macaulay's Essays*, p. 422.

Si la France avait pu conserver le Canada jusqu'à la fin de 1760, le sort des Canadiens eut peut-être été différent. Après 1760, alors que les armes du Royaume-Uni étaient partout victorieuses, la popularité du dieu de la Guerre déclina parmi le peuple; le fardeau financier très lourd, causé par les frais d'expéditions et de campagnes, embarrassait le Trésor. Des négociations de paix furent proposées en mars 1761 par le duc de Choiseul. Pitt n'était pas un ministre diplomate, ayant des manières trop brusques et un verbe trop impérieux. Il n'avait aucune qualité d'entente ou de conciliation. Il avait le ton arrogant du vainqueur envers le vaincu. Il était déterminé à garder tout ce qu'il avait gagné et d'obtenir des garanties adéquates pour son allié Frédéric; il désirait aussi exclure la France des pêcheries de Terre-Neuve, non seulement en raison de leur valeur mais parce qu'il craignait qu'elles deviendraient comme une école pour le développement des marins de France. Cependant, n'étant pas appuyé par ses collègues, il retira ce dernier trait (1).

L'Angleterre, de par sa position insulaire, était obligée d'avoir une forte armée navale, défensive et offensive. Depuis un certain temps déjà, les chantiers anglais de Hull, Deptford, Plymouth, etc. redoublaient d'activité en vue d'obtenir la supériorité numérique pour leurs flottes et de s'assurer de la souveraineté des mers. La puissance de la Grande-Bretagne s'accrut et s'étendit en raison de l'importance de sa marine, et marchande et de guerre. Les autres pays avaient d'aussi bons navires et d'aussi vaillants marins, mais évidemment ils ne firent pas attention à la valeur du nombre et laissèrent la Grande-Bretagne prendre le pas sur eux dans cette voie, avantage qu'elle a toujours conservé depuis.

On comprenait en France quelles seraient les conséquences de cette guerre. Le maréchal duc de Belle-Isle, à Versailles, le 13 janvier 1757, adresse au ministre, M. de Moras, un mémoire où il s'exprime ainsi: "J'ai deux correspondants en Angleterre, dont un très parfaitement instruit. Ils me confirment tous les deux la résolution prise par le nouveau ministre (Pitt) de faire leurs principaux efforts du côté de l'Amérique. M. Pitt veut, à quelque prix que ce soit,

(1) *English men & manners of the 18th century*, Iberville, p. 257

y reprendre la supériorité et satisfaire la faction anglaise intéressée au commerce de l'Amérique, laquelle faction est aujourd'hui la plus puissante et dans la ville de Londres et dans la Chambre des Communes." Parlant des renforts envoyés en Amérique, le maréchal ajoute: "M. Pitt a dit que si ce renfort n'était pas puissant ou suffisant il y en ferait passer le double et le triple. Dans ces circonstances, je pense que comme l'Amérique est le principe et la véritable cause de la guerre, c'est à cette partie du monde que notre première attention doit se porter. C'est la bonne ou mauvaise situation dans laquelle nous nous trouvons qui déterminera plus tôt ou plus tard le ministre anglais à faire la paix et à la faire de notre part ou ruineuse ou avantageuse." Le maréchal nous apprend que depuis plusieurs mois il avait insisté pour faire passer en Amérique un corps supplémentaire de quatre mille soldats. Il ajoute encore: M. le Garde des Sceaux m'a dit que M. de Vaudreuil ne lui avait demandé que quinze cents ou dix-huit cents hommes-recrues avec quoi il croyait l'Amérique suffisamment gardée. Mais je réponds que M. de Vaudreuil ne peut avoir connaissance du projet de M. Pitt et sa résolution d'y faire passer un aussi grand corps de troupes réglées, ce que l'Angleterre n'a jamais fait encore" (1).

Pitt comprenait très bien la valeur, l'importance pour son pays de la conquête du Canada. Il l'estimait tout autre que "quelques arpents de neige"! Le "St. James Chronicle", en ce temps-là, en parle à plusieurs reprises. Et, si Wolfe n'eut pas profité de la trahison de quelques Français qui lui révélèrent le chemin de l'Anse au Foulon, en 1759, ainsi que la condition du poste de Vergor couronnant la falaise, il eut été obligé de s'éloigner de Québec sans gloire, mais Pitt, indéfectible, l'âme cuirassée de francophobie, aurait continué les hostilités au printemps de 1760 avec encore plus de vigueur qu'il n'avait déployée. C'est lui qui combina toutes les opérations contre la Nouvelle-France, et ses officiers supérieurs de mer et de terre qu'il déplaçait sur l'échiquier de son plan ne pouvaient s'écarter du rôle qu'il leur avait tracé.

La guerre fut déclarée en Angleterre le 27 mai, et en

(1) *Collection des manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*. Québec, vol. IV, p. 83.

France le 16 juin, 1756, mais il y avait un an déjà que les hostilités étaient commencées. Une escadre anglaise en 1755 sous les ordres de l'amiral Boscawen, composée de douze vaisseaux de ligne, s'empara sur les côtes de Terre-Neuve de deux navires que le brouillard avait séparé de la flotte de Du-Bois de la Motte; l'*Alcide*, commandant Hocquart, et le *Lys*, chacun de soixante-quatre canons, ayant à bord huit compagnies d'infanterie du régiment de la Reine, dont deux de grenadiers. Sur l'*Alcide* il y avait dix officiers et cent-cinquante soldats; sur le *Lys*, environ vingt officiers et trois cents soldats.

Le *Dauphin-Royal*, de Brest, capitaine de Montalais, et l'*Actif*, commandant de Caumont, se méfiant des signaux anglais s'échappèrent sous le voile de la brume et se rendirent à Louisbourg.

Un peu plus tard, c'est-à-dire en novembre de la même année, la frégate française l'*Espérance*, de vingt-quatre canons, mais armée en flûte (le vicomte de Bouville, commandant), eut à se défendre contre l'*Oxford*, de soixante-quatre canons, puis contre toute la flotte de l'amiral West (1). M. de Bouville dut se rendre après un combat acharné de cinq heures, son navire étant à la veille de couler bas. C'était en temps de paix! tout comme dans le cas de l'*Alcide* et du *Lys* pris par un autre amiral. M. de Bouville ne se gêna pas pour flétrir la conduite du vainqueur, lui jetant à la figure avec tout le mépris possible, l'épithète de "pirate" parce qu'on l'avait attaqué contrairement à tout règlement d'honneur. "L'on vit alors avec le plus grand étonnement", dit un auteur français, "une nation si estimable à tant d'égards, oublier ses vertus, violer à la fois la paix, le droit des gens et la foi des traités." Pitt n'était pas ministre encore à cette date, et nous n'avons pu trouver quelle fut son attitude envers des procédés si peu conformes au franc-jeu britannique.

On a dit que le Conseil d'État de St-James craignait l'accroissement de la marine française depuis quelques années, et, présageant des intentions malveillantes contre la Grande-Bretagne, avait résolu de traiter comme des actes d'hostilité

(1) *Les hommes illustres de la marine française*, Granicourt, p. 299.

la construction des forts sur les rives de l'Ohio, et de se prévaloir de cette raison pour justifier son projet de détruire la marine française (1).

Ailleurs, on a prétendu que les limites de l'Acadie et du Canada laissées par le traité d'Aix-la-Chapelle, à la discussion des commissaires nommés par les deux puissances, ont été le prétexte des agressions commises par l'Angleterre et de la prise de l'*Alcide* et du *Lys* (2). Quoiqu'il en soit, arguments spécieux, peu dignes d'Albion!

Du 8 juin au premier septembre, l'amiral Boscawen s'empare de cinq goélettes (dont une la *Marguerite*), trois lougres, un brigantin, neuf senaux et six flûtes. Cela en plus des deux vaisseaux de ligne mentionnés ci-haut.

Il est arrivé quelques fois, comme on pourra le remarquer dans ces notes, que nous n'avons pu obtenir les noms des navires capturés mais seulement une mention du fait. Nous nous sommes assurés autant que possible de l'authenticité de ces rapports.

Le bâtiment sur lequel l'abbé LeLoutre se rendait en France, parti de Québec en septembre, fut pris par le navire anglais l'*Embuscade* et conduit à Plymouth.

Le 7 novembre 1755, le *Diadème* et le *Pontchartrain*, vaisseaux marchands, portant armes, etc., sont pris.

Ce qui, cette année, porte à vingt-huit le nombre des navires français capturés *en temps de paix* par les Anglais aux environs de Louisbourg.

Les pertes anglaises et françaises que nous allons maintenant rapporter ont toutes été faites dans les eaux canadiennes, soit au large de Louisbourg, de Terre-Neuve et dans le Saint-Laurent, ou sur la haute mer par des navires à destination ou venant de ces endroits. Nous ne donnons que ces prises afin de mieux démontrer l'idée de Pitt de paralyser tout commerce entre la France et le Canada et de réduire la colonie aux abois en empêchant tout secours et ravitaillement.

Nous l'avons dit: en 1756 la guerre a été formellement déclarée entre les deux pays.

Le 1er juin, une goélette anglaise, de six canons, chargée

(1) *Histoire du Canada*, Ferland, II, 514.

(2) *Les hommes illustres de la marine française*, Granicourt, p. 298.

de l'approvisionnement de l'île Royale est prise par des Sauvages au havre à l'Étang.

Des exilés Acadiens embarqués au Port-Royal, s'emparent du bâtiment anglais et le ramènent à la rivière St-Jean.

Le 25 juin, le *St-Dominique*, de Québec, capitaine Darmose, opère la capture de la *Charmante-Nancy*, de Londres, et la vend 22,500 livres.

Le *Saint-Antoine*, de St-Jean-de-Luz, capitaine Dapes-teguy, prend le *Brisseau*, de St-Jean, Terre-Neuve, et il en dispose pour 20,882 livres.

L'*Espérance*, de Louisbourg, capitaine Souhaiguet, enlève le navire l'*Aventure*, de Philadelphie, évalué 12,456 livres.

Le *Colibri*, de Québec, capitaine Nau, pille un navire anglais valant 4,000 livres.

Le *Deux-Frères*, Louisbourg, capitaine Girot, s'empare de la *Marie-Anne*, de Poole. Cette prise rapporte 42,995 livres.

Le capitaine Lesca, commandant la *Marquise de Gesvres*, de Bayonne, force le corsaire *Hazard*, de St-Jean, Terre-Neuve, d'amener son pavillon. Ce navire lui vaut 45,823 livres.

La *Dépêche*, de St-Jean, Terre-Neuve, est prise par le *St-Laurent*, de Bayonne, capitaine Durouea. Valeur 4,050 livres.

Au mois d'août, une goélette anglaise, de huit canons, est capturée à la baie des Espagnols, Cap-Breton, par le capitaine Simonin.

M. de Beauissier de l'Isle, parti de Louisbourg, le 13 août, 1756, arrive au Port-Louis, le 6 septembre, avec huit prises faites durant la traversée.

Nous relevons donc hix-huit navires ennemis enlevés par les Français en 1756, dans le champ d'action précité.

Les revers français en 1756 se lisent ainsi :

En mai, le *Léopard*, de l'escadre de Beauissier de l'Isle était condamné à être brûlé à Québec. Il s'y était mis une maladie épidémique causant la mort des gens à bord. Quoique ce navire ne soit pas tombé au pouvoir des anglais nous le comptons comme une perte française.

Le 12 juin, l'*Arc-en-ciel*, 50 canons, commandé par M. de Belingant, ayant une cargaison de 60,000 livres et 150 à 200 recrues, tombe au pouvoir du *Fougueux*, capitaine Fry, de Halifax, N.-E.

Quelques autres navires aussi sont pris par le *Litchfield* et le *Morick*.

Le 30 octobre, la chaloupe *Corsaire*, sous les ordres du capitaine François Pigott, a pris trois grands sloops : un de Boston alors qu'il était à deux milles de Louisbourg, s'y rendant chargé de bois et d'articles de marine. Les deux autres sortaient d'un petit havre de l'île de Louisbourg, dont un chargé de bois et l'autre vide.

Une autre perte française, en octobre, a été l'*Aigle* qui fit naufrage à vingt-quatre milles de Mécatina, golfe St-Laurent. Ce vaisseau portait farines, lard, munitions, fusils, canons, etc. L'équipage se sauva. Ce navire, sans doute, avait pris la route au nord de l'île d'Anticosti afin d'éviter toute voile ennemie, mais ce fut pour son malheur.

C'est donc environ neuf pertes françaises contre dix-huit anglaises, mais en 1757 les nefs battant le pavillon fleurdelisé subirent des revers désastreux.

Le plan des opérations contre la Nouvelle-France fut arrêté en 1757 par John Campbell, quatrième comte Loudoun, et accepté par Pitt.

Les Anglais ayant fait de grands préparatifs pour s'emparer de Louisbourg et de Québec en 1757, Louis XV pour les en empêcher envoya de St-Domingue à Louisbourg, le chevalier de Beauffremont. En route, il fit quelques prises qu'il brûlat et coulât à fond. Il commandait cinq vaisseaux de ligne : l'*Etonnant*, 80 canons ; le *Défenseur*, 74 canons ; le *Diadème*, 74 canons ; l'*Inflexible*, 64 canons et l'*Eveillè*, 64 canons, et une frégate. Il entra à Louisbourg le 13 mai.

Le roi avait fait partir de Toulon l'amiral Du Revest ayant sous ses ordres le *Hector*, 74 canons ; l'*Achille*, 64 canons ; le *Vaillant*, 64 canons, et le *Sage*, 64 canons, et aussi une frégate. M. Du Revest était approvisionné pour sept mois et il avait à bord un nombre considérable de soldats. Il atteignit Louisbourg le 19 juin.

Le comte DuBois de la Motte sortit de Brest à destination du Cap Breton avec l'escadre suivante: le *Formidable*, 84 canons; le *Duc de Bourgogne*, 80 canons; le *Superbe*; le *Glorieux*; et le *Héros*, chacun de 74 canons; le *Dauphin-Royal*, 70 canons; le *Belliqueux*, le *Célèbre*, et le *Bizarre*, de 64 bouches à feu, et quatre frégates, dont deux parties avant lui. Il arriva à Louisbourg le 20 juin.

Nous avons les noms des six frégates qui se trouvèrent alors à Louisbourg: la *Brune*, 36 canons; l'*Abénaquise* (1), 40; la *Comète*, 30; l'*Hermione*, 26; la *Fochine*, 36; et la *Fleur-de-lis*, 36 canons.

Qu'on veuille bien remarquer l'aspect imposant de cette flotte: Dix-huit gros vaisseaux de ligne et six frégates, portant 1474 bouches à feu!

La flotte de l'amiral Holbourne fit voile de l'Angleterre en mai 1757. Elle était composée des navires de guerre:

Le *Newark*, 80 canons, amiral Holbourne.

Le *Terrible*, 74 canons, capitaine Collins.

Le *Grafton*, 68 canons, commandant Holmes.

Le *Northumberland*, 68 canons, Lord Colville.

L'*Oxford*, 66 canons, capitaine Spry.

Le *Bedford*, 64 canons, capitaine Fowke.

Le *Captain*, 64 canons, capitaine Amherst.

Le *St-Albans*, 64 canons, capitaine Webb.

Le *Kingston*, 60 canons, capitaine Parry.

Le *Tilbury*, 60 canons, capitaine Bransley.

Le *Sunderland*, 60 canons, capitaine Mackenzie.

Le *Centurion*, 54 canons, capitaine Mantell.

Le *Hunter*, 14 canons, capitaine Laforey.

Le *Gibraltar's Prize*, 8 canons, capitaine Scott.

Le *Furnace Bomb* (2), 8 canons, capitaine Williamson.

Le *Lighting Fireship* (3), 8 canons, capitaine Martin.

Trois autres vaisseaux de ligne sortis de Portsmouth, en mai, rejoignirent Holbourne. Ce sont:

L'*Invincible*, capitaine Bentley.

Le *Nassau*, capitaine Sayer.

(1) Lancée à Québec à l'automne de 1754.

(2) Galiote à bombe.

(3) Brûlot.

Le *Défiance*, capitaine Baird.

Nous n'avons pas le nombre des bouches à feu de ces trois navires mais on peut supposer qu'il y en avait soixante au moins puisque c'était là l'armement minimum de tout vaisseau de ligne.

L'amiral anglais avait donc quinze vaisseaux de ligne et quatre petits corsaires, le tout armé de mille canons. L'avantage était donc à la flotte française de Dubois de La Motte.

L'escadre de Holbourne se présenta au large de Louisbourg le 19 août, et la flotte française... se tint inactive dans le havre de Louisbourg. Nous ne comprenons pas l'attitude de DuBois de la Motte.

Holbourne demeura plusieurs jours au large, lançant tour à tour divers de ses vaisseaux vers la forteresse française et les retirant comme en un geste provocateur, mais pas un des Français ne bougea. Obéissaient-ils à un ordre du ministre de la Marine ou du gouverneur de la place dont ils relevaient peut-être momentanément? Cela se peut fort bien ainsi qu'il arriva en 1758. Enfin, un brouillard épais descendit sur la surface des eaux; on eut dit que Amphitrite surprise de la passivité des marins français réputés si braves, se voilait la face de chagrin. Au sein de cette condition atmosphérique, l'amiral anglais conseillé par la prudence se retira sur Halifax. Cependant, le 17 septembre il se présenta de nouveau devant Louisbourg, mais les Français n'en sortirent pas plus pour combattre. Dans la nuit du 24 au 25 septembre, une tempête très violente sévit et endommagea considérablement la flotte anglaise; huit ou dix navires furent démâtés et le *Tilbury* sombra. Une partie de son équipage (332 hommes) fut recueillie par les Français et transportée en Angleterre.

Le 12 mai, venant de la Jamaïque, un navire battant le pavillon de St-Georges fut pris par la flûte du roi, la *Fortune*, de Louisbourg.

Au mois d'août, des corsaires du Cap Breton s'emparèrent du *Lloyd*, de Maryland, ainsi que du *Happy Return*. Ce dernier est rançonné pour mille livres.

Le 12 octobre, le *Hamilton Galley* allant de la Jamaïque à Londres est la proie d'un corsaire de Louisbourg.

Dans le même mois, un brigantin anglais, de six canons, le *Dosday*, monté par trente hommes succombe à l'attaque du *Bizarre* (capitaine de Montalais) et du *Célèbre* (capitaine de la Jonquière).

En novembre, une frégate française s'empare du *Prince of Wales*, capitaine Dousse, et le conduit à Louisbourg.

Les deux vaisseaux anglais: *Earl of Loudon*, de la Virginie, et le *Cassandra*, de Glasgow, sont pris sur les bancs de Terre-Neuve et menés au Cap-Breton.

Enfin, en décembre, la *Province*, senau de Boston, envoyé pour espionner à Louisbourg, se fait prendre.

Cela forme un total de treize navires anglais perdus durant l'année.

Examinons maintenant les gains réalisés par les Anglais dans les parages du Cap Breton, de Terre-Neuve et du Golfe durant la même période.

En avril, le *Deux-Sœurs*, capitaine Dassier, avec vins et brandy, de Bayonne à Québec. Ce bâtiment se rend au *Devonshire*, qui le conduit à Portsmouth.

Le 12 mai, le *Chariot-Royal*, 36 canons, passe à un corsaire anglais.

En mai, le *Dauphin*, 18 canons, 150 hommes; la *Jolie-Galerie*, 12 canons, 40 hommes, 50 soldats, et un grand navire portant 16 canons, 50 hommes et 50 soldats, tous de Rochefort à Louisbourg, sont pris par le corsaire *César*, de Bristol.

Le *Superbe*, 750 tonnes, 24 canons, 50 marins, 250 soldats, et la *Renommée* (capitaine Denis de Vitré), 350 tonnes, 12 canons, 86 marins et des soldats, sortis de Bordeaux et se rendant à Québec. La cargaison consistait en ballots de marchandises, vivres, armes, munitions. Ils tombent au pouvoir du *Somerset* et du *Rochester*. La prise est estimée environ 100,000 livres.

La *Jeune Esther*, le *Boyce* et la *Madeleine*, de La Rochelle à Louisbourg, capturés par le *Duc de Bedford*.

Le *Marquis de Galestal*, de Bordeaux à Louisbourg, rend son pavillon au corsaire *Ranger*.

Le *Trois-Amis* et deux navires Danois, de Bordeaux au Canada, avec cargaison de sucres et d'huiles, pris par le *Défiance*, vaisseau de ligne anglais, capitaine Baird.

Le 2 juin, la *Marguerite*, goélette française portant canons et munitions est saisie par les Anglais et conduite à Halifax.

L'*Heureuse Union* et la *Jeannette*, portant des farines pour le Canada se rendent à l'*Antelope*.

Le *Vainqueur*, 300 tonnes, de Bordeaux à Québec, accompagné de quelques navires transports, passent aux Anglais.

La *Borrine*, 14 canons, 60 marins, ayant des vivres pour le Canada, amène son pavillon au *Harwick*.

Le *Nouveau-Saxon*, 16 canons, 150 hommes, et une goélette, de Bordeaux à Québec, sont pris par le *Lancaster* et le *Dunkirk*.

Le 17 juin, la *Coquette*, capitaine La Hontan, senau de 240 tonnes, 6 canons, 28 hommes d'équipage, se rend à l'ennemi au Cap Sainte-Marie, Terre-Neuve. En cette occasion, le vainqueur est le *Prince of Wales* qui passe aux mains des Français en novembre de la même année.

Le 27 juin, un bâtiment français à destination de Louisbourg est capturé par le *Huzza*, de Halifax, N.-E.

Toujours en juin, plusieurs bâtiments marchands sont pris et conduits à Halifax.

Juillet: un petit senau est enlevé par un corsaire anglais.

Un navire du Cap-Breton est pris par le *Torbay*.

Le 7 juillet, un grand senau se rendant au Cap Breton est pris par le *King of Prussia*.

Août: un corsaire français et le *Rowan* sont pris et conduits à Halifax.

La *Minerve*, le *Saint-Pierre*, le *Saint-Martin* et deux navires marchands de 500 et 300 tonnes, aux cargaisons de vins, vivres, etc., de Bordeaux au Canada, passent sous le drapeau britannique.

Septembre: la *Pénélope*, de La Rochelle à Québec, et le *Merlin*, sloop de guerre, de Brest à Louisbourg, sont pris.

Octobre: un sloop français, de la Martinique à Louisbourg, chargé de rhum, sucre, café, etc., amène son pavillon.

Novembre: la *Surprise*, de Rochefort à Louisbourg, et une goélette du Cap Breton, capturées par les Anglais.

Nous devons ajouter que l'amiral Holbourne pendant son séjour sur la côte, au large de Louisbourg, a fait quelques prises. Il retourna à Spithead, en Angleterre, le 7 décembre.

Une revue anglaise rapportait au mois d'août 1757, que depuis le commencement de la guerre les pertes françaises sur mer ont été en navires marchands 682, et en corsaires 91, soit 773, tandis que celles des Anglais furent 637, ce qui laisse un total de 136 en faveur d'Albion. Ce chiffre va pour toutes les mers. Mais cette différence en faveur du Royaume-Uni s'explique si l'on considère que de 1755 à mai 1756, (temps de paix!) on s'empara, par surprise, de nombreuses voiles battant le pavillon fleurdelisé. Au moins quarante-six nefes françaises furent prises en 1757 *aux environs de Louisbourg*, etc., contre quinze déployant le pavillon de St-Georges.

Pitt est chargé de la guerre en 1757. Il va opérer largement en 1758. Il se fait donner par le Parlement des sommes assez rondes pour les besoins de ses entreprises. Voici ce qu'il lui fut accordé pour la marine:

| | |
|---|------------|
| Matelots | £3,000,000 |
| Dettes de la marine..... | 300,000 |
| Constructions et réparations navales... | 200,000 |
| Garnisons: Nouvelle-Ecosse; | |
| Terre-Neuve | 623,704 |
| Rembourser Massachusetts(vivres, etc) | 27,380 |
| " Connecticut " | 13,736 |
| Support; Nouvelle-Ecosse | 9,902 |
| Dépenses de la guerre..... | 800,000 |

De ce dernier montant, une partie s'applique aux dépenses nécessaires pour la campagne continentale (1).

Les navires enlevés au Français cette année, 1758, sont répartis comme suit:

Janvier: le *Lion* et un autre navire, avec vivres; partis de La Rochelle pour Louisbourg.

Le *Charmant*, de Louisbourg à Brest.

22 janvier, l'*Abénaquise*, commandant M. de Macarthy.

Février: un navire du Cap Breton, le *Renald*, de Ro-

(1) *Chronical Events* — Hunts magazine — Londres, 1758.

chefort, avec vivres pour le Cap Breton.

L'Angélique, de La Rochelle à Louisbourg.

Le Phaéton, de Louisbourg.

Avril: le contre-amiral Hardy croise devant Louisbourg avec huit vaisseaux de ligne et une frégate et se rend maître de quatre navires français chargés de vivres.

Le Speedwell Bomb s'est emparé d'un bâtiment ayant une cargaison de vivres pour le Canada.

Mai: un voilier de 300 tonnes, de Bordeaux à l'Amérique du Nord, vivres et munitions. Un autre (hollandais) de 700 tonnes, même chargement, aussi de Bordeaux.

Le Grand-St-Pierre, de Dunkerque au Canada.

La Baleine, également de Dunkerque au Canada.

Juin: *Le Volant*, de Rochefort à Louisbourg; un senau, de Bordeaux; *le Galant*, de Bordeaux à Québec; *la Marie-Madeleine*, de Bordeaux au Canada, vivres; un navire de 300 tonnes, de Bordeaux au Canada, avec vivres.

Juillet: *le Venturus*, de Québec à La Rochelle; un navire et un brigantin, pour le Cap Breton; cinq navires avec vivres, pour le Cap Breton.

Tous les bâtiments de guerre dans le port de Louisbourg sont détruits durant le siège: *le Prudent* (brûlé), 74 canons; *l'Entreprenant* (brûlé), 74 canons; *le Bienfaisant*, 64 canons; *le Capricieux* (brûlé), 64 canons, commandant le chevalier de Tourville; *le Célèbre*, 64 canons. Une bombe ennemie éclata dans la soute aux poudres de ce dernier vaisseau et le fit sauter. Le feu se communiqua à ceux que nous avons marqués brûlés. *La Biche*, frégate; *la Diane*, 36 canons, capitaine Roger de l'Aiguille, furent pris ainsi que *l'Echo* qui voulut se sauver. Le brave Vauquelin montant *l'Aréthuse* eut un sort un peu plus heureux: Il obtint la permission de son amiral de s'échapper, et, profitant d'un soir de brume, passa entre les vaisseaux ennemis et rentra en France. *La Ville de St-Malo*; *l'Apollon*, 50 canons; *la Chèvre* et *la Fiddle*, frégates, et trois gros navires marchands furent coulés dans le port afin d'en rendre l'accès plus difficile aux vaisseaux ennemis.

Il paraît que l'amiral français insista à deux reprises pour prendre le large, mais Drucourt et son Conseil refusè-

rent. “Le principal objet des assiégeants”, a dit Drucourt, “me parut d’abord se porter à diriger leur feu sur la batterie de l’île de l’Entrée et les vaisseaux de la rade. J’avais obtenu de M. le marquis Des Gouttes qu’il y resta pour concourir à notre défense et la prolonger aussi loin que possible. Il était essentiel de n’être pas enlevé assez à temps pour permettre à l’ennemi de passer en Canada y porter des secours au général Abercromby que je savais devoir être attaqué par M. de Montcalm vers le 15 juillet.”

Durée du siège: 8 juin au 26 juillet — Anglais, 3 contre 1

Août: une goélette française est prise, allant de Brest à Louisbourg.

Septembre: un vaisseau transport venant de Québec, et un autre de France, portant 2400 barils de farine; ce dernier fut conduit à Halifax.

L’amiral Hardy détruit complètement les établissements français à Gaspé. Il fait deux cents prisonniers, saisi quatre goélettes et détruit deux cents chaloupes.

Octobre: un gros bâtiment Espagnol ayant une cargaison de 1800 barils de farine, vins, brandy, soldats, habits, est conduit à Louisbourg.

Novembre: prise de deux navires de France allant à Québec.

Décembre: la *Molly*, de Québec au Cap, portant vivres, huiles, planches.

Corsaires capturés: le *Grand Prévost*; le *Montréal*; la *Représaille* et le *Marquis de St-Ange*.

Total: 58 prises faites par les Anglais.

Comme en 1757, la fortune fut moins favorable aux marins français.

Janvier: la goélette *Ann*, Jamaïque à Londres, conduite à Louisbourg; *Drake*, Londres à Halifax, conduit à Louisbourg; *Molly*, de Boston aux Antilles, menée à Louisbourg (reprise en décembre par les Anglais).

30 janvier: le *Vernon*, corsaire anglais, pris par le capitaine Jacques Canon, montant la *Valeur*, de 20 canons.

Février: *Blakeney*, capturé par un corsaire de Louisbourg.

Avril: les navires suivants:

Du capitaine Scott, New York à Liverpool;
 " " Smith, Philadelphie à Dublin;
 " " Martin, Virginie à Liverpool;
 se rendent à des corsaires de Louisbourg.

La goélette *Irène*, conduite à Louisbourg.

Mai: la *Nelly*, capturée par quatre navires de guerre français s'en allant à Québec. Ce bateau anglais est brûlé.

Août: la *Critique*, goélette, s'empare d'un vaisseau anglais chargé de boeuf et de vivres.

Septembre: le *Musscliff*, de Philadelphie à Terre-Neuve, envoyé à Québec.

Le *Britannia*, conduit à Québec.

Octobre: *Mary*, senau, de la Jamaïque à Londres, pris par la *Valour*, capitaine Canon, et par la *Mignonne*, capitaine Sauvage. Cette prise est vendu à Québec.

Décembre: des transports revenant de Louisbourg sont pris par un corsaire de Dunkerque; les capitaines Lumley, Farthens, Kepleman, Horseley et Barlow subissent une rançon de £1,200.

| | | |
|---------------------------------|----|----|
| Pertes françaises en 1758 | 58 | |
| " anglaises " | 19 | 39 |

MM. de Bougainville et Doreil étaient passés en France en novembre, 1758, pour exposer au ministre la situation critique, sinon désespérée de la Nouvelle-France. On sait la réponse que donna Berryer à l'envoyé de Vaudreuil et de Montcalm; cependant, il est tout juste de noter que l'on ne s'en tint pas à cette parole et que au printemps de 1759 le plan arrêté des ministres Belle-Isle, Choiseul et Berryer était de frapper au coeur l'ennemi héréditaire; une escadre de Toulon devait rejoindre celle de Brest pour convoyer les bâtiments qui débarqueraient 50,000 hommes en Angleterre et 15,000 en Ecosse, et un corps expéditionnaire en Irlande Par malheur, Pitt fut averti en secret. L'amiral Rodney va subitement bombarder le Havre; Boscawen attaque et défait la flotte de l'amiral La Clue, à Lagos, Portugal (quoique ce pays fut neutre) et Hubert de Brienne, amiral, allant à Brest prendre cargaison à Quiberon, rencontre l'amiral Hawke.....

et refuse le combat. Comme suite de ce plan la France perd 29 vaisseaux de ligne, 37 frégates et des transports, et combien de soldats! (1)

Le maréchal duc de Belle-Isle avait-il été impuissant à faire comprendre à ses collègues le point important souligné dans son mémoire du 13 janvier, 1757, adressé à M. de Moras, alors ministre? Il disait: "l'Amérique est le principe et la véritable cause de la guerre, c'est à cette partie du monde que notre première attention doit se porter." Si les escadres et les corps d'armées expédiés contre l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande l'avaient été vers Québec, une page de l'histoire du Canada serait différente de celle que nous connaissons.

En février 1759, les frégates *Danaé* et *Harmonie* sont armées par des négociants pour Québec et pour la course. Elles sont attaquées par deux frégates anglaises. Le capt. Bart, commandant le *Danaé*, et son fils sont tués durant le combat (*Rapp. J. E. R.*, p. 224).

Cependant, le ministre en réponse à la demande de secours de M. de Bougainville, fit partir de Bordeaux le 22 mars, 1759, une escadre composée de frégates, de flûtes armées en guerre et de corsaires portant pour le Canada 13,300 barils de farine, 8,475 de lard, 6,392 de vin, 1,030 d'eau-de-vie, 200 milliers de poudre, 600 recrues, 2,000 matelots, fusils, graisse, plomb, clous, toile, laine, souliers, etc. Les Anglais donnèrent la chasse à ce convoi le 4 avril, mais cette escadre arriva à bon port. C'était d'abord trois navires du roi: la *Pomone*, frégate, 32 canons; l'*Atalante*, 36 canons; la *Pie*, flûte; la *Toison d'Or*, 12 canons; l'*Amitié*, 6 canons; la *Vénus*, 8 canons; la *Charmante Rachel*, 4 canons; le *Machault*, 26 canons; la *Chézine*, 22 canons; le *Rameau*, 2 canons; le *Quatre-Frères*, 20 canons; l'*Aimable Manon*, 22 canons; l'*Angélique*, 18 canons; le *Swinton* (enlevé aux Anglais), 8 canons; l'*Elisabeth*, 10 canons; le *Duc de Fronsac*, 26 canons; l'*Américain*, 18 canons; le *Bonnes Amies*, 4 canons, la *Victoire*, 12 canons (2).

(1) *Tableaux synoptiques* — LeJeune — III, 159.

(2) *Dict. Hist. du Canada* — Rév. P. LeJeune — I, 737.

Le *Senectère*, navire français échoué dans le Saint-Laurent, fut détruit par son équipage pour l'empêcher de tomber aux mains de l'ennemi.

Saunders, amiral de la flotte immense venue pour assiéger et prendre Québec, avait sous son commandement 49 navires de guerre, 76 transports et 152 bateaux de débarquement. Il avait à bord 2,000 bouches à feu. Pitt n'avait rien épargné afin que ce coup fut décisif. Il avait obtenu du Parlement £12,000,000 et autant de troupes qu'il en voulut. Malgré ce formidable armement et la grande supériorité numérique des soldats de Wolfe, les Anglais assiégèrent Québec pendant trois mois avant de s'en emparer et, si la trahison de quelques Français ne fut venue au secours de ce général, il est fort probable qu'il eut fait partie nulle, nonobstant toute sa vaillance et son intrépidité.

Le 6 juin, la magnifique armada d'Albion entrait majestueusement dans le golfe St-Laurent. Les corsaires et les frégates voguaient fièrement déployés en un vaste demi-cercle au-devant des magnifiques vaisseaux de ligne. On eut dit une blanche troupe de nobles cygnes précédés de gracieux oiseaux aquatiques de moindre envergure. L'étrave arquée de chaque navire rompait bravement les vagues bleues crêtées d'argent du vaste golfe canadien. Là-haut, dans la voûte azurée flottait au gré de Borée des nuages blancs comme neige, de dimensions variées, semblant un reflet de la scène marine évoluant sur le golfe. C'était un spectacle grandiose mettant une joie orgueilleuse au front des marins issus du pays où se parle la langue de Shakespeare. L'amiral Durell attendait Saunders à l'île aux Coudres. En route, Durell avait fait prisonnier Denis de Vitré, pilote de Québec. On a dit qu'il le força à conduire la flotte anglaise jusqu'à l'île d'Orléans. Denis, évidemment, a été utile à l'ennemi mais il faut reconnaître que les envahisseurs pouvaient tout aussi bien naviguer sans son aide puisqu'ils étaient abondamment pourvus de cartes et de routiers du St-Laurent et que leurs pilotes ne le cédaient à personne en habileté. MM. de Vaudreuil et Bigot l'attestent eux-mêmes dans une lettre au ministre, à la date du 22 octobre 1759, de Montréal.

Pitt avait choisi Wolfe comme chef de l'expédition contre Québec parce qu'il était le seul officier de l'entreprise contre Rochefort qui fit preuve d'ardeur. Ce que le grand ministre voulait de la part de ses officiers c'était le courage léonin, l'attaque et la tenacité, attributs, dit-on, du dogue type anglais.

Maintenant, un portrait en quelques coups de plume du général anglais, âgé de trente-quatre ans, à qui Pitt avait confié la réduction de Québec.

Wolfe avait les cheveux roux; il était grand, maigrelet, extrêmement frêle et n'avait pas beaucoup l'air d'un soldat. Sa mauvaise santé d'un caractère persistant, compliquée des ravages du rhumatisme quand il était sur terre et d'un incessant mal de mer lorsqu'il était sur l'onde salée, lui rendaient la vie misérable. Cela explique peut-être la mauvaise humeur qu'il manifesta plusieurs fois durant le siège de Québec, tant vis-à-vis les Canadiens que envers l'amiral Saunders et les siens, surtout à la suite de la bataille de Montmorency. Malgré cette condition physique, il était rempli d'enthousiasme pour sa carrière, confiant dans ses facultés et tout à fait ambitieux. Wolfe était intrépide, brave, vaillant, mais nous ne pouvons comprendre qu'il ait été un habile straté- giste. En mai 1759, dans une lettre à son oncle il explique son plan d'attaque contre Québec: cerner la ville par la rivière St-Charles, la Pointe Lévis, la Chaudière et établir un camp retranché, si possible, à quatre ou cinq milles au-dessus de Québec.

Un chant anglais, librement traduit, début ainsi:

“Au temps de jadis
Des rives d'Albion,
Wolfe est venu, l'indomptable héros!...”

Le héros indomptable! Si la trahison ne fut venue à son aide qu'aurait-il accompli?

Le 26 juin, les Anglais sont à l'île d'Orléans; le 29, trois régiments traversent à Beaumont; Wolfe veut établir son camp entre la rivière St-Charles et Beauport. Montcalm le devance et Wolfe doit se fixer sur la rive gauche de la riviè-

re Montmorency. Le 2 juillet, camp de Monckton à la Pointe Lévis. Le 18, cinq de ses voiliers légers franchissent la passe de Québec et vont mouiller à l'anse des Mères. Atermoiements en plaine, insuccès des attaques et inutilité du bombardement irritent le général anglais. Le temps se passe sans succès apparent. Wolfe vexé se porte à des mesures extrêmes. 30 juillet, bataille du Sault Montmorency où l'avantage reste aux Français. Wolfe en est vivement affecté; son prestige amoindri.

Puis, sa santé s'altère, et il ne se rétablit que le 28 août. Le 30, il écrit à Saunders: "Je suis conscient de mes propres erreurs dans le cours de la campagne et j'estime que, un peu plus ou moins de blâme pour un homme qui est nécessairement perdu est de minime ou de peu d'importance."

Quelques jours plus tard, le 9 septembre, Wolfe mande au Secrétaire d'Etat: "Ma constitution est ruinée sans que j'aie la consolation d'avoir rendu aucun service appréciable à l'Etat et sans que j'aie l'espoir d'en rendre."

Le 11 septembre, Montcalm renouvelle à Montreuil l'ordre donné le 5 septembre, d'établir le bataillon de Guyenne sur les hauteurs d'Abraham et que quelqu'un a contremandé le 6. Cette fois encore il n'est rien fait.

Deux soldats français désertent de l'un des trois postes établis sur la falaise par Montcalm et l'ingénieur Pontleroy et ces traîtres vont porter à Wolfe certaine information dont se saisit son imagination alerte et qu'il emploiera pour forcer les portes de la victoire... et celles de sa mort glorieuse.

Après la reddition de Québec la flotte française ne comprenait plus que dix unités: les *Machault*, *Chézine*, *Venus*, *Swinton* et *Elisabeth* de l'escadre du capitaine Canon, et les *Colibri*, *Bienfaisant*, *Maréchal*, *Duc* et *Soleil-Royal*. Les neuf autres navires périrent dans l'inutile tentative des brûlots lancés contre la flotte ennemie. Le 25 novembre, les navires *Maréchal*, *Duc*, *Elisabeth* et *Soleil-Royal* furent jetés à la côte par un furieux coup de vent au sud de la Chaudière, à trois milles au-dessus de Québec. Deux jours après, le capitaine Canon appareilla avec les six vaisseaux qui lui restaient. Les Anglais lui tirèrent à la Traverse plus de trois

cents coups de canon. Le *Swinton* seul passa et parvint à Brest le 23 décembre, 1759.

Lévis se présenta le 28 avril 1760 pour livrer bataille aux Anglais sous les murs de Québec. Après sa victoire il entreprit le siège de la ville. Souvent, les regards anxieux des Français scrutaient fièvreusement l'horizon vers le chenal sud de l'île d'Orléans, espérant y voir surgir les premiers, des bâtiments de France, car ce cas échéant, il y aurait encore une chance de regagner ce que l'on avait perdu; mais leur espoir fut vain.

"Car le tenace Pitt ne lâchait point sa proie!" Non! il poursuivait son plan sans répit et il hâtait une nouvelle escadre vers Québec pour assurer définitivement la victoire de 1759. L'amiral Lord Alexander Colville de Culross, qui commandait le *Northumberland* au siège de Québec, fut dépêché en 1760 au secours de Murray. De bonne heure, le printemps, il remontait le St-Laurent au milieu des glaces. Le *Lowestoff*, 24 canons, capitaine Dean, devança la flotte et jeta l'ancre devant Québec le 9 mai. Il fut suivi le 15, de deux autres: le *Vanguard* et le *Diana*, 32 canons. Ce que voyant, Lévis, dans la nuit du 16, leva le siège et se replia sur Montréal.

A la suite de la capitulation de Québec, le ministre français arma une flotille pour voler au secours de la Nouvelle-France. Ce convoi (départ de Bordeaux, 10 avril 1760) était composé de la frégate *Machault*, de 28 canons, capitaine François Chenard de la Giraudais, qui avait le commandement des cinq vaisseaux marchands: le *Bienfaisant* (capitaine Grammont), le *Marquis de Malauze* (capitaine Lartigue), la *Fidélité* (capitaine Canon, le jeune), le *Soleil* (capitaine Clémenceau), l'*Aurore* (capitaine Desmortiers). Le chevalier Gabriel-François d'Angeac dirigeait cette expédition. L'un des voiliers se perdit, moins seize hommes de son équipage que l'on réussit à sauver; deux autres navires furent pris par les Anglais à distance du Golfe St-Laurent. Les trois premiers seuls y purent entrer le 14 mai, 1760. Le lendemain ils firent une prise anglaise. Apprenant que l'ennemi croisait à l'entrée du fleuve avec cinq navires, d'Angeac

mit le cap sur la baie des Chaleurs où il s'empara de quatre voiles, le 16 mai. Le 22 arrivent le *Fame*, 74 canons (commodore Byron); le *Dorsetshire*, 70 canons (capitaine Campbell); l'*Achille*, 60 canons (capitaine Barrington); la frégate la *Repulse*, 32 canons (capitaine Allen); et la frégate *Scarborough*, 20 canons (capitaine Scott). D'Angeac les tint en échec pendant dix-sept jours, mais enfin dut capituler.

Il restait encore à Louis XV un dernier coup à tenter de ce côté-ci de l'Atlantique avant le traité de Paris.

En 1762, le ministre Choiseul chargeait le chevalier de Ternay d'une expédition à Terre-Neuve. La flottille se composait de deux vaisseaux de ligne: le *Robuste* et l'*Éveillé*; de la frégate la *Licorne* et de deux flûtes: la *Garonne* et la *Biche*. St-Jean tomba au pouvoir de M. de Ternay, et l'on fit un dommage de plus d'un million de livres sterling en détruisant les ports de pêche et un grand nombre de barques de pêche de tout tonnage. Cette nouvelle, quand elle fut connue en France, porta le ministre à envoyer deux vaisseaux de renfort: le *Zépher* (capitaine de Courval) et un corsaire malouin confié à M. de Blondelas.

Le 12 septembre, six vaisseaux de ligne britanniques avec 9 transports et 1500 hommes se dirigeaient d'Halifax à Terre-Neuve. M. de Ternay réussit à se soustraire aux coups de l'ennemi et rentra à Brest, le 28 janvier, 1763, remorquant une frégate anglaise prise à St-Jean.

Ce dernier épisode achève le drame du trépas de la Nouvelle-France.

En 1760, Georges III monta sur le trône de la Grande Bretagne, et son favori, le marquis de Bute, déplaça Pitt. Pour celui-ci, son oeuvre était terminée; il aurait désiré probablement conserver son ministère plus longtemps, mais il avait fourni la course que le Très-Haut lui avait assignée.

Il nous semble que c'est bien à tort que quelques-uns aient blâmé la France d'avoir abandonné le Canada. Ne lui a-t-elle pas envoyé des escadres composées de ses plus forts bâtiments de guerre? Et les armées que l'on destinait à une descente en Angleterre et en Ecosse? Et les troupes expédiées vers la Nouvelle-France plus nombreuses que n'avait demandé Vaudreuil? Et l'envoi de renforts jusqu'en

1762? Louis XV se souciait du salut de la Nouvelle-France puisque cela le troublait jusque dans son sommeil, s'il faut en croire la remarque d'une célèbre personne de sa cour, après la perte du Canada: "Le roi va pouvoir enfin dormir tranquille!"

Ce qui empêcha tous les secours d'arriver à Louisbourg et à Québec et paralysa tous les efforts des Français, relève des armements considérables placés par Pitt à des points stratégiques près de Louisbourg et à l'entrée du Golfe, et qui finalement furent dirigés sur Louisbourg et Québec.

Les voies de la Providence sont mystérieuses. La conquête du Canada couronnait l'oeuvre du grand ministre anglais. Cette conquête changea l'allégeance de quelque soixante mille Canadiens. C'était peut-être un facteur de peu d'importance, de valeur secondaire aux yeux de M. Pitt. Il eut probablement été très surpris et se fut refusé à le croire si on lui eut dit alors que ces mêmes Canadiens douze ans seulement après le traité de Paris assureraient, eux, à la Grande-Bretagne la possession définitive du vaste domaine qui s'étend d'une mer à une autre, du 45e degré de latitude aux régions polaires!.....

En nous rangeant sous le drapeau d'Albion, la Providence nous épargnait toutes les horreurs du bouleversement social qui, en France renversa la royauté, faucha la noblesse, persécuta le clergé, abolit la bourgeoisie; nous avons été soustraits aux malaises des guerres et à l'instabilité des événements en cours dans l'ancienne France durant cette période tourmentée. Nous avons eu nos épreuves, nos difficultés, il est vrai, mais rien d'impossible à surmonter. Et, tout en cheminant pendant un siècle et plus, nos Canadiens s'emparant du sol, groupés dans leurs campagnes autour de leurs clochers, et nous soulignons ces mots, fidèles, dociles à la voix de leurs pasteurs, ont préparé le "miracle canadien" qui a étonné le monde. C'est un contre effet de la conquête de Pitt que nul ne pouvait prévoir. C'est donc que notre survivance est nécessaire, importante!..... Doit-elle continuer?..... Si Québec se souvient, Québec y verra!!!.....

RÉGIS ROY

LES CONCESSIONNAIRES DU VILLAGE DE L'ASSOMPTION

Le territoire du village de L'Assomption, qui appartenait au séminaire de Montréal, fut concédé, en emplacements, par les Messieurs de St-Sulpice.

Les conditions extrêmement faciles consenties par les seigneurs aux concessionnaires contribuèrent largement au rapide développement de ce village.

Dès le début, des rues furent tracées, où des lopins de terre s'alignèrent, clairement déterminés. En moins de dix ans, toutes les professions, tous les métiers furent représentés.

Plus tard, des édifices élégants s'élevèrent, ajoutant au charme et à l'importance de L'Assomption. Chef-lieu, ayant son palais de justice, — depuis transporté à Joliette, — ses maisons d'éducation, en outre, son magnifique collège classique, fondé par des notables de l'endroit, ce village fut, très tôt, relié à Joliette, par un chemin de fer, puis à Montréal.

Nous devons aux Messieurs de St-Sulpice de pouvoir encore de nos jours, retracer l'historique entier de L'Assomption. Plans du village, contrats, cahiers d'ensaisinement ont été précieusement conservés.

Grâce à l'obligeance de M. Bonin, archiviste du séminaire, qui nous a ouvert ses archives, nous pouvons vous offrir une liste complète des concessionnaires du village de L'Assomption, avec détails authentiques.

Jean Raymond, no 13, concessionnaire, en 1760, sur la rue St-Pierre, de 70 x 70, tenant à Louis Richard.

Louis Richard, no 14, concessionnaire, en 1760, sur la rue St-Pierre, de 35 x 55, tenant à Jean Raymond.

Louis Corbière, no 57, concessionnaire en 1767, sur la rue St-Etienne, de 90 x 120, tenant, à l'arrière, à la rivière L'Assomption, au sud-ouest, à Christophe Marchesseau, au nord-est, à Louis Chaput.

Barthélemi Poitras, no 49, concessionnaire, en 1780, sur la rue St-Etienne, de 150 x 110, tenant, d'un côté, à André Robinet, de l'autre, à la rue St-Joseph.

Pierre Milau (sic), menuisier, concessionnaire, en 1769,

sur la rue de L'Ange Gardien, de 70 x 25, tenant à M. Le-roux et à Beauchêne, forgeron.

Joseph Vandry dit Beauchêne, forgeron, no 13, concessionnaire, en 1769, sur la rue Notre-Dame, de 45 x 109 et le no 12, de 45 x 109, tenant, à l'arrière, à Pierre Milau et à Louis Laframboise, au sud, à la rue de L'Ange Gardien.

Claude Panneton, concessionnaire, en 1784, rue Notre-Dame, de 90 x 110, tenant, à l'arrière, à St-Onge, d'un côté, à la rue St-Ignace, de l'autre, aux emplacements non concédés.

Antoine Leduc, maître tanneur, no 47, no 48, sur la rue St-Joseph, de 80 x 110 et le 2ième aussi de 80 x 110, tenant à l'arrière, au numéro 33, d'un côté, à Léveillé, de l'autre, à la rue St-Jacques.

Louis Chaput, concessionnaire, en 1769, sur la rue St-Etienne, de 40 x 132, tenant, à l'arrière, à la rivière L'Assomption, au sud-ouest, à Laurent Archambault, au nord, à la rue St-Joseph.

Joseph Brien dit Desrochers, concessionnaire, en 1785, sur la rue St-Ignace, de 90 x 30, tenant, à l'arrière, à Antoine Langlois, et d'un côté, à la rue St-Joseph.

Joseph Cazeneuve, concessionnaire des numéros 61 et suivants, en 1781, sur la rue St-Jacques, de 333 x 18, tenant aux rues de l'Ange Gardien, St-Joseph et Ste-Anne.

Toussaint Trudel, no 60, concessionnaire sur la rue de L'Ange Gardien, de 90 x 90, tenant, au nord-est, à Antoine Foisy, au sud-ouest, à la rue St-Joseph.

Antoine Foisy, concessionnaire sur la rue de L'Ange Gardien, de 90 x 90, tenant, à l'arrière, à la rue St-Ignace, au nord-est, à la rue Ste-Anne, au sud-ouest, à Toussaint Trudel.

Joseph Viger, nos 67 et 84, concessionnaire, en 1779, de 180 x 152, sur la rue St-Pierre, tenant aux rues St-Joseph et Ste-Anne.

Joseph Raymond, arpenteur, nos 65, 66, 82 et 83, concessionnaire sur la rue St-Pierre, tenant, à l'arrière, à la rue St-Jacques, et au sud-ouest, à la rue Ste-Anne.

Paul Landry, nos 89 et 99, concessionnaire, en 1767, sur la rue St-Etienne, de 90 x 170, tenant, à l'arrière, à la rivière

L'Assomption, à l'est, à la rue Ste-Anne, au sud-ouest, au no 88.

Germain Janson dit Lapalme, concessionnaire, en 1798, sur la rue de L'Ange Gardien, tenant, à l'arrière, à Joseph Lébigné dit Lespérance, et d'un côté, à Joseph-Marie Amiot.

Antoine Manet dit Lamarche, menuisier, nos 5, 6, 17, de 45 x 90 chacun.

Madame de Lachenaie, concessionnaire d'un arpent et demi par un arpent de profondeur, emplacement borné par les rues St-Pierre, St-Jacques, Ste-Anne et St-Joachim.

Veuve L'Ecuyer, no 4, concessionnaire en 1798, sur la rue St-Jean, tenant, d'un côté, à Charles Testu, de l'autre, au sieur Leroux, au nord, à Pierre Lébigné dit Lespérance.

François Piton dit Toulouse, père, nos 25, 26, 27, concessionnaire, 1789, sur la rue Notre-Dame, chacun de 45 x 90, tenant, à l'arrière, au numéro 7.

Jean-Baptiste Neveu, maître d'école, nos 9 et 10, sur la rue St-Pierre, de 45 x 180 chacun, tenant, à l'arrière, à la rue St-Jacques, et, des côtés, aux terrains de la fabrique.

Jean-Baptiste Senet, forgeron, nos 10 et 11, sur la rue St-Etienne, de 70 x 242, tenant, au nord-est, à Jean Raymond.

Marie-Barbe Soulière, veuve de Pierre Lébigné dit Lespérance, concessionnaire sur la rue Notre-Dame, de 35 x 90, tenant à l'arrière, à Marie Blondeau, puis à Joseph Payet et Joseph Beaudry.

Jean-Baptiste Tondie (sic), forgeron, concessionnaire, sur la rue Notre-Dame, tenant, à l'arrière, à d'Amour et d'un côté, à la rue de L'Ange Gardien. Concession de la contenance de 90 x 110.

Aux frères et soeurs Monnet dit Lamarche, concessionnaires sur la rue Notre-Dame, de 117 x 120, tenant, à l'arrière, à la rue St-Joseph, au sud, à François Mangin, et, des autres côtés, à Antoine Leduc et Louise Kerby.

François Mangin, no 32, concessionnaire sur la rue Notre-Dame, de 90 x 110, tenant, à l'arrière, à Antoine Leduc, au sud-est, à la rue St-Jacques.

Joseph Daniel, no 33, concessionnaire sur la rue Notre-Dame, de 90 x 110.

Jacques Moreau-Desrosiers, no 34, concessionnaire sur la rue Notre-Dame, de 90 x 100.

Laurent Olivier, nos 35 et 36, concessionnaire sur la rue St-Pierre, de 135 x 110.

André Blondeau-Drezy, nos ..., sur la rue St-Pierre, concession de 90 x 110, tenant, au sud-ouest, à la rue St-Joseph, au nord-ouest, à la rue St-Ignace.

Magloire Leguerrier, menuisier, concessionnaire de 180 x 70, tenant à Beaulieu, à Joseph Grandbois et à la veuve Pelletier.

Adélard Achard, concessionnaire en 1760, du numéro 122, de 90 x 90.

André Comeau, concessionnaire en 1780, sur la rue St-Etienne.

Joseph Grandbois, concessionnaire sur la rue St-Etienne, de 45 x 90, tenant à Pierre Pelletier.

André Bobinet, no 144, concessionnaire sur la rue St-Etienne, de 90 x 270.

Jean-Baptiste Bruguyère, no 147, concessionnaire de 90 x 100, tenant aux rues St-Pierre, St-Joachim, St-Etienne et J.-Bte Senet.

Jean-Baptiste Senet, concessionnaire sur la rue St-Etienne, de 737 toises, tenant, à l'arrière, à la rue St-Pierre et d'un côté à Jean-Baptiste Bruguyère.

Didier Thouin, no 148, concessionnaire en 1784, sur la rue St-Pierre, tenant, au nord, à la rue St-Hubert et au numéro 150.

Louis Picard, no 150, concessionnaire sur la rue St-Pierre, de 90 x 90.

Jean-Baptiste Panneton, no ..., concessionnaire sur la rue St-Jacques, de 90 x 90. Panneton était tonnelier.

Joseph-Edouard Faribault, notaire, concessionnaire, en 1797, sur la rue St-Joachim, de 90 x 90.

François-Antoine Laroche, marchand, concessionnaire au coin des rues St-Jacques, de L'Ange Gardien et St-Hubert, de 90 x 133.

Robert Lecavalier, concessionnaire, en 1800, des numéros 158, 159 et 157.

Louis Piquet, concessionnaire, en 1780, du no 162.

Joseph Lorion, no, concessionnaire sur la rue St-Etienne, de 90 x 302, tenant, à l'arrière, à la rivière L'Assomption, au sud-ouest, à la rue St-Hubert, au nord, à Jean-Baptiste Senet.

Antoine Pelletier, concessionnaire, en 1796, sur la rue St-Pierre, de 180 x 180.

Pierre Dupuis, concessionnaire sur la rue St-Pierre, de 90 x 180.

François Dubois, concessionnaire, en 1798, sur la rue St-Etienne, de 90 x un arpent.

Joseph Charpentier, no 193, concessionnaire, en 1798, sur la rue St-Pierre, de 90 x 180.

Henry Mirville-Deschêne, no, concessionnaire sur la rue St-Etienne, de 90 x 223.

François Beaudoin, no 205, concessionnaire, en 1798, sur la rue St-Etienne, de 90 x 155, tenant à la rue St-Vincent et à Régis Bélair.

Jean-Baptiste Dubreuil, no 213, concessionnaire, en 1795, de 90 x 180.

Berthélémi Pelletier, no 220, concessionnaire, en 1788, sur la rue Notre-Dame, de 120 x 90, tenant à la rue St-Ignace.

François Pelletier, no 221, concessionnaire sur la rue Notre-Dame.

Marie-Joseph Amiot, ferblantier, concessionnaire, en 1790, sur la rue St-Ursule, de 90 x 90.

Joseph Vandry, forgeron, concessionnaire, en 1796, du no 221.

Pierre Mercier, concession de 90 x 90.

Pierre Milot, de Verchères, concessionnaire de 90 x 90.

Joseph Dubeau, no 54, 85, 86, concessionnaire, en 1769, sur la rue St-Etienne, de 159 x 90, tenant, à l'arrière, aux nos 52 et 84, au nord-est, à la rue St-Joseph.

Thérèse Archambault-Lessard

AUBERT DE GASPE (18 septembre 1841)

Attendu que Philippe Aubert de Gaspé, débiteur détenu dans la prison commune de Québec, a par sa Pétition représenté qu'il est incarcéré depuis le mois de mai mil-huit-cent-trente-huit, en vertu d'un jugement de la Cour du Banc du Roi du District de Québec, rendu dans le mois de juin de l'année mil-huit-cent-trente-quatre, à la poursuite de la Couronne pour le recouvrement de la somme de onze cent soixante-et-neuf livres quatorze che-lins, courant, et que pour payer et acquitter la dite dette et obtenir son élargissement, il a, conformément aux dispositions d'un Statut de la Législature de la ci-devant Province du Bas-Canada, passé en la sixième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, et intitulé, *Acte pour procurer pendant un tems limité, quelque soulagement aux Débiteurs insolubles*, produit devant la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté à Québec, un état sous serment de toutes les propriétés foncières et mobilières qu'il a en possession et en expectative, offrant de les céder pour payer la dite dette, mais que par un jugement rendu par la Cour d'Appel en la dite ci-devant Province du Bas-Canada, il a été décidé que les Privilèges accordés par le dit Acte aux Débiteurs insolubles ne s'étendaient pas aux Débiteurs de la Couronne, et vu que la longue détention du dit Philippe Aubert de Gaspé paraît avoir sensiblement altéré sa santé, et qu'il a la volonté de céder de bonne foi toutes ses propriétés quelconques pour payer la dite dette, et qu'il est de l'humanité de lui procurer quelque soulagement sous certaines conditions ; qu'il soit en conséquence statué, par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé, *Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada*, et il

est par ces présentes statué par la dite autorité, que du jour de la passation du Présent Acte, nonobstant aucun Statut, Loi, Usage et Coutume à ce contraire, le dit Philippe Aubert de Gaspé obtiendra sa liberté et pourra aller et venir librement dans les limites du District de Québec, en par lui prêtant serment devant quelque Juge de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté à Québec, ou devant aucun Juge de la Division de la Cour des Plaids Communs, siégeant en la Division Territoriale de Québec, qu'il n'a pas, depuis qu'il a produit sous serment à la dite Cour du Banc du Roi à Québec le dit état de ses propriétés foncières et mobilières, c'est-à-dire depuis le dix-huitième jour de Mai mil-huit-cent-trente-six, fait faire aucune chose pour les détériorer ou les rendre moins avantageuses au paiement du dit jugement, qu'elles ne l'étaient au temps où tel état a été fait et produit devant la Cour ; et en par lui donnant bonnes et valables cautions à la satisfaction de l'un des Juges de la dite Cour du Banc du Roi de Sa Majesté ou des Plaids Communs, qu'il n'outre-passera pas les limites du District de Québec ; et la condition de la reconnaissance qu'il fournira à cet égard, portera que les cautions ne deviendront pas responsables à moins que le dit Philippe Aubert de Gaspé n'outre-passe les limites du dit District sans avoir payé la dite dette due à Sa Majesté en vertu du dit jugement : Pourvu toujours, que si le dit Philippe Aubert de Gaspé voyage à bord d'aucun vaisseau ou embarcation, se trouvant sur une rivière comprise dans les limites du dit District de Québec, la reconnaissance qu'il pourra ainsi avoir donnée ne sera pas pour ce censée forfaite.

II — Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que rien de ce qui est contenu dans ces présentes, ne sera censé invalider ni affecter en aucune manière aucuns cautionnement ou cautionnemens, ou autre recours légal que Sa Majesté peut avoir pour le recouvrement du montant du dit jugement (1).

(1) *Statuts du Canada*, 1841-2-3 ; pp. 383-385.

LETTRE DE LA MARQUISE DE MONTCALM AU
TRÈS CHER FRÈRE HERMÈNEGILDE

—
Montpellier, 3 mars 1860.

Mon très cher Frère,

J'ai été fort longtemps absente de chez moi, je n'y suis rentrée que depuis un mois pour être toujours malade.

Le Très Cher Frère Tampier m'a manifesté le désir de Mr Faribault de posséder une photographie du portrait original de Louis de Montcalm. Je le satisferai bien certainement, et j'espère être, d'ici à six semaines ou deux mois, à même de faire partir ce dessin. D'ici là, indiquez-moi le moyen à prendre pour le faire passer et donnez-moi une adresse très exacte à mettre sur le paquet.

Ayant reçu par vous cette demande de Mr Faribault et n'ayant pas de relations directes avec lui, je prends votre intermédiaire pour lui envoyer un renseignement qui pourra lui être agréable.

C'est la liste des portraits existants de Louis de Montcalm, et reconnus par la famille, pour avoir été faits d'après nature.

No 1. Une miniature faite à l'époque de son mariage pour la donner à sa femme (Mlle Talon). Cette miniature qui appartenait au Mis de Montcalm, mon mari (ainé des petits-fils de Louis) a été donné par lui à une nièce. C'est d'après cette miniature qu'a été faite la petite gravure qui contient, en haut, le portrait, et en bas, un petit dessin représentant sa mort. Cela explique pourquoi, dans ce portrait, il a l'air si jeune. Cette gravure faisant le pendant de celle du Général Wolfe, dérivée de même, est très rare aujourd'hui.

2° Une gravure faite par un de ses amis (Ange La Live) le représente dans un âge déjà plus avancé. C'est elle dont on a fait une mauvaise imitation placée dans la brochure extraite du Mercure de France (Québec 1855) que vous avez eu la bonté de m'envoyer.

3° Le portrait à l'huile, ou original, que j'ai chez moi dont une copie meilleure *comme* peinture est chez

un autre membre de la famille auquel mon mari l'a donnée. Le portrait qui est aux Invalides, à Paris, a été ou inventé ou copié sur une des deux gravures que je viens de vous citer. La gravure qui représente la mort du Général Louis de Montcalm faisant pendant à celle de la mort du Général Wolfe (toutes deux assez grandes), quant à la tête de Louis de Montcalm, elle a été composée comme le reste.

Ces renseignements, si vous pouvez les lire car la main me tremble par suite de mon indisposition, intéresseront peut-être Mr Faribault. Dites-lui que c'est l'absence de notre seul bon photographe qui retardera tant mon envoi. Faites-lui tous mes compliments après en avoir pris très bonne part pour vous,

Marquise de Montcalm (1)

Au très Cher Frère Herménégilde,
directeur des écoles chrétiennes,
Québec, Canada.

LETTRE DU MINISTRE A MM. DE BEAUHARNOIS
ET DUPUY

Messieurs, A Versailles, le 22 Avril 1727.

J'ay examiné le mémoire du Conseil Sup^{eur} de Québec joint à votre lettre du 30 8^{bre} dernier contenant les représentations des officiers de ce Conseil que le Sr. de Lotbinière qui a embrassé l'estat ecclésiastique l'année dernière ne doit plus faire les fonctions de Con^{er} laïc dont il est pourvu depuis 16 ans.

Sa Maté à laquelle j'en ay rendu compte a jugé qu'il ne convenoit point de rien changer à cette occasion, et elle a décidé que le Sr de Lotbinière doit continuer d'exercer l'office de Con^{er} laïc et jouir des gages qui luy sont attribués, nonobstant son changement d'estat, en s'abstenant d'assister aux jugemens des affaires criminelles et à condition qu'il se demettra de l'employ de garde des sceaux du Conseil Sup^{eur} dont vous aurés agréable de luy redemander le brevet et elle s'est reservée à pourvoir à l'office de Con^{er} clerc lorsque le cas le requiera.

(1) Archives de la province de Québec.

LE NAUFRAGE DU LOUIS RENAUD
(13 mai 1873)

Le naufrage du *Louis Renaud* ne fut pas, à proprement parler une catastrophe puisqu'il n'y eut pas pertes de vie ni dommages trop considérables. Il mérite tout de même, d'être mentionné puisqu'il nous donnera l'occasion de connaître le sang-froid d'un jeune homme de vingt-trois ans qui devait, un peu plus tard, se faire un nom dans le journalisme, la politique et sur le banc. Le *Louis Renaud*, propriété de l'honorable Louis Renaud, de Montréal, faisait le transport des passagers et des marchandises. De Valleyfield, il se rendait à Montréal, en passant par les rapides de Lachine qu'il "sautait".

Or, le 13 mai 1873, dans sa descente vers Montréal, le *Louis Renaud* alla soudain s'échouer sur une "batterie", en plein dans les "rapides" de Lachine, et, sous la violence du choc, ses bouilloires firent explosion.

C'est M. l'abbé Elie-J. Auclair, dans son *Histoire de Châteauguay*, qui raconte ce qui s'en suivit :

"Le *Louis Renaud* portait à son bord, ce jour-là, en plus de sa cargaison de marchandises, cent huit passagers, pour la plupart des femmes et des enfants. On imagine l'affolement de tout ce monde en un pareil danger. Les Sauvages de Caughnawaga ne tardèrent pas à venir au secours des voyageurs en péril. Mais, comme pour corser l'aventure, le capitaine et ses hommes se "sauvèrent" lâchement dans la première chaloupe mise à l'eau. Une panique allait sûrement s'ensuivre, quand, heureusement, un jeune étudiant en droit, qui se trouvait au nombre des passagers prit hardiment le commandement de ses compagnons en détresse. S'armant d'un pistolet qu'on lui prêta, il commença par tirer sur les fuyards, mais sans les atteindre, puis il ordonna à tous de se coucher sur le pont pour se soustraire aux jets de vapeur menaçants et, l'arme au poing, il organisa le sauvetage, en coordonnant la descente dans les chaloupes venues à la rescousse et en ayant bien soin d'y descendre le dernier de tous. Il n'y eut aucune perte de vie,

et, un peu plus tard, les marchandises elles-mêmes purent être transportées en lieu sûr. ”

Ce jeune étudiant était Calixte Lebeuf qui devint avocat puis échevin de Montréal et, enfin juge en chef de la Cour de Circuit de Montréal. Il décéda à Montréal le 8 décembre 1930.

A PROPOS DE M. G.-B. FARIBAULT

Je n'hésite pas à témoigner de l'extrême importance des travaux de G.-B. Faribault, Écuyer, pour recueillir des livres rares et des manuscrits sur l'histoire de l'Amérique et du Canada en particulier, dont la collection, telle qu'elle est actuellement, se trouve plus spécialement sous ses soins, à la Bibliothèque de la Chambre. Je pense que le meilleur moyen de conserver et d'augmenter cette collection, serait de reconnaître à Mr Faribault la charge de conservateur-archiviste, ainsi qu'il le suggère dans sa lettre du 11 du courant à moi adressée, et de lui fournir les moyens d'ajouter chaque année les livres et documens que ses recherches le mettront à même de procurer. Il est à ma connaissance personnelle qu'il s'occupe de ce sujet depuis plus de douze ans, et peu de personnes seraient capables comme lui de le faire avec efficacité.

Quant à ce qui concerne l'intérêt personnel de Mr Faribault, je trouverais, moi pour un d'autant plus juste qu'on y songeât, que de si longs services lui donnent des titres à être traité favorablement par la Chambre.

Montréal, 14 mai 1846.

(signé) A.-N. Morin (1)

(1) Archives de la province de Québec.

I.E. CARDINAL, PERSICO A QUEBEC

Peu de paroisses peuvent se flatter d'avoir eu un évêque comme curé. Sillery, à quelques milles de Québec, eut l'honneur d'avoir comme curé, pendant trois ans, un évêque bien en titre qui devint un peu plus tard cardinal de la Sainte Eglise. C'est, en 1873, que Mgr Ignace Persico, capucin napolitain, déjà évêque aux Indes ou aux Etats-Unis depuis dix-neuf ans, débarqua à Québec pour y visiter son ami l'abbé Louis-Honoré Paquet. Le pays plut tellement à Mgr Persico qu'après cinq mois de séjour à l'Archevêché il accepta de Mgr Taschereau, archevêque de Québec, le titre de troisième vicaire général de son diocèse et la charge de curé de Sillery. Cette paroisse était alors divisée entre 349 familles canadiennes-françaises et 228 familles irlandaises, mais Mgr Persico parlait ces deux langues aussi bien que sa langue maternelle. Mgr Persico fut un vrai curé *canadien*. Ses paroissiens s'attachèrent beaucoup à ce curé si dévoué, si bon, si charitable, et espéraient le garder toujours. Mais, en octobre 1876, Mgr Persico était rappelé à Rome où Sa Sainteté voulait lui confier un poste important. Mgr Persico fut nommé peu après délégué apostolique aux Indes, puis évêque résidentiel d'Aquin, et ensuite visiteur apostolique en Écosse et à Naples, archevêque de Damiette, délégué apostolique en Irlande, secrétaire de la Propagande, etc, etc. C'est Léon XIII qui le créa cardinal, le 16 janvier 1893. Son Eminence le cardinal Persico décéda le 7 décembre 1895. C'est lors de son séjour à Sillery que Mgr Persico dissuada le jeune abbé Louis-Nazaire Bégin d'entrer chez les Bénédictins vers lesquels il se sentait attiré. Avec son grand sens des hommes et son flair romain, Mgr Persico avait pressenti que le jeune prêtre qui le consultait sur sa vocation était appelé à gouverner l'église de Québec (Cf. *Almanach de l'Action Catholique*, article du R. P. Justin).

LA FAMILLE WILKIE

C'est peu après 1793 que le Révérend Daniel Wilkie, que plusieurs générations de citoyens de Québec ont plutôt connu sous le titre de docteur Wilkie, traversa l'Atlantique pour s'établir au Canada.

Né à Tolleross, en Écosse, vers 1777, il était le cadet d'une famille de douze enfants. Il resta orphelin peu après sa naissance, mais ses frères, pourtant peu fortunés, réussirent à lui faire donner une éducation universitaire. Il suivit ensuite un cours de théologie et gagna son titre de ministre par un essai qui le plaça en tête de sa promotion et lui valut une médaille convoitée.

C'est presque aussitôt après son succès qu'il s'embarqua pour le Canada. Arrivé ici avec l'intention de se livrer au ministère de la prédication chez ses coreligionnaires, il se rendit à la demande des citoyens de langue anglaise de Québec et ouvrit une école (1804) qui en peu d'années conquit une réputation très enviable.

Pendant plus de cinquante ans, on peut dire que c'est le docteur Wilkie qui a armé les jeunes gens de langue anglaise de Québec pour les luttes de la vie. Que de professionnels, d'hommes politiques, de financiers, de commerçants de tout genre lui dûrent leurs succès !

A la fin de décembre 1827, Andrew Stuart, qui était le plus ferme défenseur de l'administration de lord Dalhousie, voulant avoir un organe à sa dévotion, fonda le *Star*. Le docteur Wilkie fut chargé de la rédaction de ce journal. Mais le départ de lord Dalhousie donna le coup de mort au *Star* et le docteur Wilkie revint avec plaisir à sa tâche d'éducateur. Le journalisme, sans doute, est une tribune, mais combien est plus agréable la tribune du professeur. Il voit, lui, la moisson germer tout de suite après la semence tandis que le journaliste attend souvent bien des années avant de voir la semence sortir de terre !

En août 1842, on ouvrait dans la capitale le Québec High School et le docteur Wilkie, à la satisfaction de tous, fut placé en tête de la nouvelle institution. Mais, avant même la fin de la première année d'existence de la

Quebec High School, M. Wilkie, qui se dépensait depuis tant d'années pour la jeunesse étudiante, fut forcé de se retirer de l'enseignement. Il était épuisé. Le distingué professeur décéda à Québec le 13 mai 1851, à l'âge de 74 ans.

Sur la tombe du docteur Wilkie, au cimetière Mount-Hermon, à Québec, ses anciens élèves ont fait ériger un monument qui rappelle son dévouement à la jeunesse, ses succès dans l'enseignement, sa bonté de coeur et son dévouement pour tous.

Le fils du docteur Daniel Wilkie, John Wilkie, né à Québec le 3 mars 1809, fut admis au barreau le 8 septembre 1832 et exerça sa profession à Québec puis à New-Carlisle. Il décéda protonotaire de Gaspé (division de Bonaventure), à New-Carlisle, le 7 novembre 1862, à l'âge de 54 ans.

*

* *

Né à Craignethan, comté de Lanark, en Écosse, le 9 novembre 1815, Daniel Wilkie vint rejoindre son oncle, le docteur Daniel Wilkie, à Québec, en 1826. Le jeune homme compléta ses études sous son oncle, puis fut pendant quelques années à l'emploi de l'honorable James Leslie.

A la fin, se croyant des dispositions pour l'enseignement, il suivit cette voie et on constata vite qu'il avait l'étoffe d'un véritable éducateur.

Lorsque la maladie força le docteur Wilkie à abandonner la direction de la Quebec High School, on offrit la charge à son neveu. Celui-ci connut les succès qu'avait eus M. Wilkie aîné. Pendant un grand nombre d'années, lui aussi forma les jeunes gens de langue anglaise à entrer dans les carrières libérales ou autres. L'université McGill voulut reconnaître ses succès dans l'enseignement en lui accordant le titre convoité de M. A.

M. Wilkie s'intéressa aussi au Morrin College dont il fut un des gouverneurs pendant plusieurs années.

La Quebec Literary and Historical Society, la plus vieille société du genre au Canada, n'eut pas de membre plus dévoué que M. Wilkie.

M. Wilkie décéda à Québec le 10 avril 1876, et fut inhumé au cimetière Mount-Hermon, à côté de son oncle qui avait été un second père pour lui.

De son mariage avec Angélique Graddon, fille de John Graddon, il avait eu une fille et quatre fils.

Daniel-Robert Wilkie, fils de Daniel Wilkie et de Angélique Graddon, né à Québec le 17 décembre 1846, entra à l'emploi de la Quebec Bank dès 1862. Il fut employé aux succursales de cette banque à Montréal, à Ste-Catharines, puis à Toronto.

En mars 1875, lors de la fondation de la Imperial Bank of Canada, à Toronto, M. Wilkie accepta la charge de caissier de la nouvelle institution.

M. Wilkie fut un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à donner à la Imperial Bank la grande réputation dont elle a joui à travers tout le Canada.

Il avait épousé, en 1872, Sarah Caroline Benson, fille du sénateur J. R. Benson, de Ste-Catharines, Ontario.

P.-G. R.

LETTRE DU MINISTRE AU PROCUREUR
GENERAL (11 mars 1727)

A Versailles le 11 mars 1727

Monsieur,

Jl m'a esté addressé par Mr. Le Roy de la Potherie, Cap^{ne} reformé et ayde major de la Guadeloupe, le mémoire que vous trouverés cy joint par lequel jl se plaint qu'un livre qu'il a composé et qui a pour titre *Histoire de l'Amérique septentrionalle* dont jl avoit obtenu le privilege p^r l'impression en 1714 a esté imprimé depuis à son insceu par les Srs. Didot et Luc Nion, libraires à Paris, par l'infidélité du nommé Griet, M^e de pension au Collège de l'Ave Maria, Montagne Ste. Geneviève, auquel le fils du Sr de la Potherie l'avoit confié. J'ay cru ne pouvoir en faire un meilleur usage qu'en vous l'envoyant afin que vous ayez agréable d'en conférer avec M^{lle} de la Potherie, de vous faire rendre compte de ce qui s'est passé à cet égard et de faire rendre à Mr. de la Potherie la justice que vous croirés luy estre deue (1).

(1) Archives de la province de Québec.

JOHN TEED

Cus ayant, dans le dernier numéro du *Bulletin*, (XLI, 748), exprimé le désir d'être mieux renseigné sur John Teed, je me fais un plaisir de lui communiquer sur le personnage les quelques détails qui suivent extraits d'un *Dictionnaire des Patriotes de 1837-38*, actuellement en préparation.

John Teed était un tailleur de Québec qui eut, aux événements de 1837-38, une part plus considérable qu'il ne s'y attendait lui-même. Engagé très avant dans la cause réformiste, il figurait comme orateur dans les assemblées, était membre du Comité permanent, et prêtait même sa maison à de fréquentes réunions de patriotes. Il finit par être emprisonné à Québec le 11 novembre 1838. Et c'est alors qu'il prend une importance inattendue, son emprisonnement devenant l'occasion d'un imbroglio judiciaire d'un extrême retentissement. Au nom de Teed, l'avocat T. C. Aylwin fit requête devant les juges Panet et Bédard pour l'émission d'un bref d'*habeas corpus* en sa faveur. Les deux juges, estimant illégale la suspension de l'*habeas corpus* alors décrétée, accordèrent le bref demandé le 21 novembre 1838. Au commencement de décembre, ils étaient suspendus par ordre en conseil, et l'un d'eux, Bédard, partait pour l'Angleterre pour y défendre sa cause. Pendant ce temps, le corps du prisonnier avait été transféré des mains de l'autorité civile à celles de l'autorité militaire, et lorsque le bref d'*habeas corpus* fut présenté pour exécution au geôlier de la prison de Québec, ce dernier répondit que Teed n'était plus sous sa juridiction, mais sous celle du colonel Bowles, à la citadelle. Tous les efforts de M. Aylwin pour faire décréter le colonel Bowles coupable de mépris de cour furent inutiles et Teed ne put sortir de prison que le 13 avril 1839, moyennant un cautionnement de 200 livres en principal et deux sûretés collatérales de 200 livres chacune, en attendant sa comparution devant la Cour du Banc du Roi, le 27 août suivant. L'affaire en resta là et il n'y eut pas de procès.

Teed mourut à Québec le 8 février 1846. Au cours de la session de la même année, sa veuve, Eleanor Teed, présentait à l'Assemblée Législative une requête en indemnité où elle alléguait ce qui suit :

“Que feu son époux a été arrêté le 11 novembre 1838, et emprisonné dans la prison de Québec;—qu’il s’adressa, par le ministère d’un avocat, aux juges de la Cour du Banc de la Reine, pour obtenir un writ d’*Habeas Corpus*, lequel a été émané en sa faveur, — que, dans l’intervalle, le dit John Teed a été enlevé illégalement hors la garde des autorités civiles et confiné par les autorités militaires dans la citadelle de la cité de Québec, afin de le priver de son recours en vertu du dit writ d’*Habeas Corpus*; — que le dit John Teed a ensuite été transporté dans la prison commune, où il a été détenu jusqu’au 12 avril, époque où il recouvra sa liberté; — qu’après sa libération, on conseilla au dit John Teed d’instituer, et qu’il institua en effet des procédures en loi pour obtenir justice contre les personnes qui avaient aidé à le soustraire à la garde des autorités civiles, et à l’emprisonner dans la citadelle, mais qu’il discontinua toutes ces procédures en conséquence du Bill d’indemnité passé par le gouverneur et le Conseil Spécial, qui le condamnait à payer triples dépens aux défenseurs; — que la santé du dit John Teed a été affectée d’une manière grave par suite de ce long emprisonnement injuste et vexatoire, et de son extrême sollicitude pour sa famille qu’il a été privé de voir pendant une grande partie de son emprisonnement; et que sa santé a toujours continué à s’affaiblir jusqu’au jour de son décès qui a eu lieu le 8 février dernier. Que la requérante croit fermement que son emprisonnement, l’anxiété dans laquelle il a été plongé, et les injustices qu’il a éprouvées pendant et après son emprisonnement, ont été la cause de sa maladie et de sa mort.” (Cf. *Journaux de l’Assemblée Législative*, 9 Victoria (1846), p. 341).

L’Assemblée exprima l’espoir que le gouvernement remédierait à l’injustice commise et déclara qu’elle ne pouvait rien de plus.

Le procès de John Teed est rapporté dans une brochure de 11 pages aujourd’hui fort rare et qui a paru à Québec en 1839, sous le titre suivant: “*Report of the case of John Teed on an application for a writ of Habeas Corpus decided by the Court of King’s Bench, at Quebec, also the opinions of Justices Panet and Bedard upon the same case.*”

AEGIDIUS FAUTEUX

DEUX ARBRES HISTORIQUES

L'Orme des Récollets

Tout le monde à Québec connaissait l'Orme des Récollets et quand il disparut on le regretta comme on pleure un parent très cher. Il avait vu tant d'événements de la vie québécoise ce bon vieux témoin. Une tradition plus respectable que vraie prétendait que Jacques Cartier et ses compagnons, lors de leur premier débarquement à Stadacona, avaient cherché un abri sous son feuillage touffu. Une autre version plus raisonnable disait que Champlain s'était assis plusieurs fois sous cet arbre. En tout cas, l'orme en question s'élevait dans le jardin des Récollets où fut bâti plus tard, la cathédrale anglicane, presque en face de l'ancienne résidence de l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau, coin des rues Sainte-Anne et du Trésor. L'Orme des Récollets fut brisé par la tempête le 6 septembre 1845. Le *Journal de Québec* du surlendemain disait: "Dimanche soir, vers six heures et demie, le gros orme de l'ancienne propriété des Récollets, maintenant le terrain de la cathédrale anglicane, rue Ste-Anne, et qui mesure, dit-on, quatorze pieds et un pouce de circonférence, a été jeté à bas par la tempête. L'arbre s'élevait majestueux et riche, en deux fourches, dont l'une a été couchée du côté de l'église sans faire aucun mal à l'édifice; l'autre, qui semble s'incliner du côté de la rue, est restée debout, mais elle a une fissure qui en parcourt la moitié. Il n'y a pas de doute qu'il faudra mettre la hache dans ce qui reste, pour la sûreté des passants et des propriétés avoisinantes". Le *Journal de Québec* ne se trompait pas. Moins d'un an plus tard, le 7 mai 1846, il fallut abattre ce qui restait de l'Orme des Récollets. Il menaçait la vie des passants. On disait alors, à Québec, en plaisantant, que le vieux Frêne des Ursulines était mort *catholique*, tandis que son voisin, l'Orme des Récollets, devenu la propriété de la cathédrale anglicane, était mort *protestant*.

Le Frêne des Ursulines

L'Orme des Récollets, à Québec, resta debout longtemps après la disparition de ces moines pour rappeler aux généra-

tions qui se succédaient les services qu'ils avaient rendus à la Nouvelle-France. Une rue étroite, la rue des Jardins, séparait le couvent des Récollets du monastère des Ursulines. Dans la cour des Ursulines, s'élevait un frêne né à peu près vers le même temps que l'Orme des Récollets. Si les arbres ont un langage que nous ne connaissons pas, les deux vieux voisins dûrent bien souvent s'entretenir du passé! Le Frêne des Ursulines, lui aussi, brava les vents et les tempêtes pendant peut-être plus d'un siècle. On prétend que madame de la Peltrie, la pieuse veuve qui fonda les Ursulines de Québec, vint souvent s'asseoir sous le frêne de la cour des Ursulines pour enseigner le cathéchisme aux petites sauvageses. Marie de l'Incarnation, également, dût réunir sa communauté de temps en temps sous l'ombrage du frêne aimé. Hélas! les choses finissent comme les hommes. Le Frêne, arrivé à la vieillesse, vit ses forces décroître. Le 19 août 1850, la tempête lui enleva en quelques minutes un de ses troncs si puissants autrefois. Le vieil arbre résista encore dix-sept ans. Mais le 24 juillet 1867, une tempête encore plus forte que celle de 1850, le força à se coucher pour toujours. Les filles! du monastère le pleurèrent sincèrement. Il leur disait tant de choses! Louis Fréchette a consacré une des plus belles pièces de sa *Légende d'un peuple* au Frêne des Ursulines.

Citons ici quelques uns des vers du barde :

O frêne! ô grand témoin des choses envolées!
On a sacré, depuis, le sol où tu tombas;
Et sur ta place vide, en bruyantes mêlées,
Des enfants prennent leurs ébats.

Oui, des enfants, des jeux, des rires, des fronts roses,
A l'endroit même d'où, colosse aux flancs rugueux,
Tu vis se dérouler en tes ennuis moroses
La rude histoire des aïeux!

Des cris de joie après le vol des oriflammes,
Le clairon, les obus et le tambour battant!.....
Si comme l'être humain les arbres ont des âmes,
O grand mort, n'es-tu pas content?